

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

LA CONFERENCE DE WINNIPEG

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, 14 novembre 1919.

L'honorable Secrétaire de la Province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Pour me conformer au désir que vous m'avez exprimé, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit concernant la conférence nationale d'éducation qui a eu lieu à Winnipeg, les 20, 21 et 22 octobre dernier. Cette grande convention pédagogique a été imposante par l'importance et le nombre des délégués qui y ont pris part et par la multitude des personnes qui ont assisté à chacune des séances. Les organisateurs de cette conférence ont droit de se féliciter des succès qui ont couronné leur travail.

Le but de cette convention était d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour former le caractère des enfants qui fréquentent les diverses maisons d'éducation, en vue d'en faire de bons citoyens canadiens.

Les éducateurs les plus importants du Canada et même de l'étranger, ainsi que les hommes qui occupent les positions les plus élevées de notre pays, ont été invités à prendre part à cette conférence, et un très grand nombre ont répondu à l'appel, soit en donnant des conférences, soit en prenant part à la discussion.

Toutes les Provinces avaient envoyé officiellement un certain nombre de délégués. Ceux de la province de Québec furent l'honorable M. Delage, surintendant de l'Instruction publique, et les deux secrétaires du département de l'Instruction publique, MM. G.-W. Parmelee et J.-N. Miller. Le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique était représenté par son président, le révérend M. Elson-I. Rexford.

Il y avait aussi à la convention une dizaine d'autres éducateurs représentant des maisons d'éducation de Montréal ou d'ailleurs. C'est une excellente chose, je crois, pour la province de Québec, de s'être fait représenter à ces grandes assises pédagogiques, car son abstention aurait certainement produit une impression malheureuse et dont nous aurions eu à souffrir.

Dès la première séance, le 20 octobre, il a été résolu de former deux comités : celui d'organisation et celui des résolutions. Chacun de ces comités a été composé de deux délégués de chaque province choisis par les délégués provinciaux eux-mêmes. L'honorable M. Delâge et M. Parmelee furent chargés de représenter la province de Québec dans le comité d'organisation, et MM. Rexford et Miller firent partie du comité des résolutions, dont M. Rexford fut plus tard nommé président.

Ce dernier comité avait pour mission d'étudier tous les projets de résolutions qui étaient soumis à la convention et de les approuver, s'il le jugeait à propos. Le comité des résolutions avait, de plus, les pouvoirs de suggérer lui-même les résolutions qu'il croirait convenable de soumettre à la considération de la convention en séance générale.

Il est impossible de résumer ici les travaux considérables qui ont été communiqués aux congressistes pendant les huit longues séances des 20, 21 et 22 octobre, ainsi que les discussions importantes qui ont eu lieu à la suite de chaque article du programme. Tous ces documents seront publiés par le bureau de direction et ils formeront, je crois, la matière de plus d'un volume.

Les sujets qui ont le plus attiré l'attention des délégués de la province de Québec sont ceux relatifs à la question religieuse, à l'enseignement du français et à l'établissement d'un bureau d'éducation fédéral.

Plusieurs conférenciers ont fait allusion dans leurs travaux à la question religieuse et se sont prononcés en faveur de cet enseignement dans les écoles, pour arriver à la bonne formation du caractère de la génération qui pousse. Plusieurs projets de résolutions recommandant, sous une forme ou sous une autre, d'introduire dans toutes les écoles l'instruction religieuse ont été soumis pour discussion au comité des résolutions, mais il a été malheureusement impossible d'arriver à une solution satisfaisante à ce sujet, et la seule résolution adoptée comporte simplement qu'il est désirable d'encourager, à l'église, dans la famille et à l'école, un enseignement moral et spirituel. Le mot religieux n'a même pas été inclus dans cette résolution. C'est une chose inacceptable et incompréhensible pour nous de la province de Québec, qui sommes convaincus que la religion doit être à la base de tout enseignement et que c'est le seul moyen de réussir à former le caractère et de bons citoyens. Le système des écoles neutres qui existe dans la plupart des provinces de la Confédération a évidemment été la cause que l'on n'a pas voulu accepter une résolution à l'effet de recommander l'enseignement de la religion dans les écoles.

Une résolution à l'effet de recommander l'encouragement de l'enseignement de la langue française dans les "High Schools" et les universités ayant été soumise au comité des résolutions, j'ai proposé en amendement d'y ajouter les mots "dans toutes les écoles" avant les mots "High Schools", ce qui, à ma grande surprise, je dois l'avouer, a d'abord été agréé. Plus tard, un membre du comité demanda de reconsidérer cette résolution, et il fut décidé par la majorité de la laisser dans sa forme primitive, de sorte que la recommandation d'encourager l'enseignement du français ne concernait que les "High Schools" et les universités. Lorsque ce projet de résolution a été étudié en session générale, on en a retranché les mots "High School", et la recommandation relative à l'enseignement du français ne s'applique finalement qu'aux universités canadiennes. C'est, tout de même, un hommage rendu à la langue française qui a son importance.

La question de l'établissement d'un bureau fédéral d'éducation a aussi été mise à l'étude au comité des résolutions, et la majorité s'est déclarée favorable à l'adoption de ce projet.

Lorsque cette résolution demandant la création d'un bureau fédéral a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale, il s'est élevé une longue discussion, et je crois qu'elle aurait été adoptée sans l'intervention habile de M. Parmelee qui a réussi à faire remettre l'étude de la question à une séance subséquente. A la réunion suivante, M. Parmelee a parlé de nouveau et proposé un amendement qui a été accepté par la majorité. Par cet amendement, la question est remise pour étude au bureau de direction de l'Association d'éducation. Le révérend Père McMahan, jésuite, recteur du collège classique de la ville de Régina, a aussi contribué largement, par un discours très écouté, à empêcher l'adoption de la résolution relative à l'établissement d'un bureau d'éducation à Ottawa, et nous devons lui en être reconnaissants.

L'honorable M. Delage est aussi intervenu au sujet de cette même question en produisant le document qui suit :

" En ma qualité de Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, je vous demande, M. le président, d'enregistrer mon opposition et mon protêt contre la résolution demandant l'établissement d'un bureau fédéral d'éducation, parce que je considère que la création d'un tel bureau serait inconstitutionnelle, contre l'esprit et la lettre de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, laquelle accorde des droits exclusifs aux provinces pour tout ce qui se rapporte à l'éducation. Je considère aussi cette mesure inutile en ce qui concerne la province de Québec, parce que nous avons ici un bureau des statistiques très bien organisé et qui donne entière satisfaction. Enfin cette mesure n'est pas désirable, parce que l'établissement d'un tel bureau conduirait à la violation de la constitution de notre pays et serait un empiètement sur l'autonomie des provinces en matière d'éducation. En agissant comme je le fais

“ présentement, je suis convaincu de servir les vrais intérêts de ma province et du Canada tout entier.”

La discussion s'est toujours faite de la manière la plus courtoise possible et il convient de remarquer qu'un esprit de conciliation et de tolérance s'est fait sentir pendant toute la durée des séances.

J'oubliais de vous dire, Monsieur le ministre, que la “Conférence nationale sur l'éducation du caractère en vue de former de bons citoyens canadiens” (National Conference on Character Education in relation to Canadian Citizenship) a été organisée d'une manière permanente et qu'elle tiendra ses sessions tous les trois ans à un endroit désigné par le bureau de direction. Ce bureau se composera de cinquante membres, quatre étant désignés par les délégués de chacune des neuf provinces de la Puissance, et les quatorze autres devant être choisis par les trente-six membres nommés en premier lieu.

Les délégués de la province de Québec ont fait le choix des personnes suivantes pour faire partie du bureau de direction : L'honorable M. A. David, secrétaire de la province, l'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, M. G.-W. Parmelee, secrétaire anglais du département de l'Instruction publique, et M. Howard Murray, de Montréal.

Il me semble, Monsieur le ministre, que nos principales institutions scolaires et nos universités catholiques de la province de Québec ne devraient pas s'abstenir de prendre part aux réunions analogues à celle qui s'est tenue dernièrement à Winnipeg, car les représentants distingués de ces grandes institutions scolaires apporteraient certainement des lumières dans les discussions, et leur présence leur fournirait peut-être l'occasion de défendre nos droits et nos prérogatives, si les circonstances l'exigeaient.

Avant de terminer ce rapport, permettez-moi de vous faire connaître comment vos délégués ont été reçus par leurs compatriotes canadiens-français de St-Boniface. A part la réception très cordiale qui nous a été faite à l'archevêché, par Sa Grandeur Mgr Béliveau, et par les distingués prêtres de sa maison, nous avons eu l'avantage d'assister, dès le premier jour de notre arrivée, à une séance de l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba, présidée par M. Noël Bernier et à laquelle étaient présents, entre autres, les honorables juges Prendergast et Prud'homme. Les membres de cette société nous ont fait part du grand plaisir qu'ils ont ressenti en apprenant que la province de Québec s'était fait représenter officiellement à la grande convention qui devait s'ouvrir le lendemain à Winnipeg. L'on a discuté ensemble l'attitude qu'il convenait de prendre pour le plus grand intérêt des nôtres de langue française et de religion catholique, puis l'on nous a mis au courant de l'œuvre admirable accomplie par la dite Association d'éducation en faveur de nos compatriotes canadiens-français du Manitoba.

Le mardi soir, 21 octobre, l'honorable M. Delâge et le secrétaire français du département de l'Instruction publique de la province de Québec ont été les hôtes d'honneur à un banquet donné à l'hôtel Fort-Garry par l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba. M. Noël Bernier présidait ce banquet, et nous avons été heureux et flattés d'y rencontrer Sa Grandeur Mgr Béliveau, Mgr Cherrier, vicaire-général, M. l'abbé Jubainville, curé de la cathédrale de St-Boniface, l'honorable juge Prendergast, l'honorable juge Prud'homme, M. Horace Chevrier, le révérend Frère Joseph, directeur de l'Académie Provencher, M. le Dr Benoît et une dizaine d'autres membres de l'Association d'éducation M. l'abbé Marois, secrétaire de Sa Grandeur Mgr Mathieu, archevêque de Régina, et M. l'abbé Eugène Miller, de Québec, assistaient aussi à ce banquet.

L'honorable M. Delâge et votre serviteur n'ont pas manqué de féliciter les membres de l'Association d'éducation de leur dévouement à la grande cause de l'instruction publique et de les remercier de la réception toute amicale qui leur était faite. Après le banquet, nous avons passé une soirée très agréable dans la charmante famille de M. le juge Prendergast. Bref, nous avons été reçus de la manière la plus cordiale possible par nos compatriotes de St-Boniface ; nous en conserverons le meilleur souvenir et nous tenons à leur en témoigner notre vive reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

L'ENSEIGNEMENT INTUITIF DES NOMBRES

(Pour "l'Enseignement primaire")

De la chose à l'idée, de l'idée à la formule, de la formule à l'application réfléchie. Voilà comment nous essayâmes un jour de condenser dans une formule la méthode qui, mettant l'observation à la base de l'enseignement rationnel, prend l'enfant dans sa vie réelle pour élever son esprit jusqu'aux idées générales ; met ensuite l'idée générale ou la connaissance dans une expression extérieure, laquelle l'aidera à s'en graver le souvenir ; puis enfin ramène l'esprit de l'enfant, de la connaissance acquise, vers les choses de sa vie réelle encore, pour lui apprendre à utiliser cette connaissance en la faisant plus sienne, ou, si l'on veut, pour la lui faire mieux assimiler.

L'observation ! l'intuition ! quelle source d'intérêt, quel foyer de lumière pour un enfant, s'il est guidé par un maître qui sait manier ce merveilleux instrument !

C'est la réflexion que nous nous faisons, l'autre jour, après une tournée dans les classes de 1^{ère} et de 2^{ème} année de l'école d'application.

On enseignait l'arithmétique aux petits. La maîtresse a remplacé par des pièces de monnaie les bâtonnets dont on se servait ordinairement pour l'enseignement intuitif des nombres. Les enfants, a-t-elle constaté, s'y intéressent davantage. (On dira après cela que notre race n'a pas d'aptitude aux affaires !). En outre, nous dit-on, par la monnaie, l'enfant comprend mieux les dizaines. Ayant enseigné les nombres jusqu'à 10 au moyen de pièces d'un sou, les dix unités sont remplacées par la pièce de 10 sous, et l'équivalent est expliqué. Comme ce dix sous, d'une seule pièce, représente une dizaine, sans plus d'unités, l'enfant comprend facilement qu'on figure cette pièce par le chiffre 1 ; et comme il n'y a *nulle* unité, *aucun* gros sou à ajouter à cette pièce de dix sous, on l'indique par un zéro à la suite de 1. Tout de suite on familiarise l'enfant avec la dizaine exprimée par deux chiffres, celui de gauche représentant la dizaine, l'autre marquant les unités qui vont s'y ajouter.

On voit, en outre, comment, étant parvenu à compter intuitivement dix dizaines ou 100, on substituera aux dits pièces de 10 sous, un billet d'une piastre, qui remplace 10 dix sous, ou 100 sous. Pour rendre la chose plus claire, on dispose sur trois lignes le billet, les 10 dix sous et les 100 sous, et l'enfant devra comprendre qu'ils ont tous la même valeur.

Mais ce qui devient particulièrement intéressant, c'est d'enseigner les quatre opérations au moyen de ces sous.

L'argent est sur la table qu'entourent les enfants. C'est là que les enfants font eux-mêmes, sous la direction de la maîtresse, les opérations intuitives d'addition, de soustraction, etc. Après le calcul par manipulation, on fait faire le calcul mental sur des objets encore concrets, mais que l'enfant n'a pas sous les yeux. Lentement il arrivera au calcul mental sur des nombres abstraits. On l'aura ainsi poussé de *l'objet à l'idée*.

La connaissance étant acquise par les sens (yeux, mains, imagination), et transformée en idée par l'esprit, il faut ensuite aller de *l'idée à la formule* qui l'exprime. Ici ce sera le calcul chiffré qui transporte au tableau noir l'opération qui s'est faite sur la table. Les opérations qui viennent de se faire sur la table devront être exactement représentées au tableau noir par les chiffres et autres signes (d'addition, etc.). Si on n'y porte pas une attention particulière, l'enfant aura l'impression de faire au tableau noir une opération qui n'a aucun rapport avec son opération intuitive ; il tombera encore dans le mécanisme et subira cette impression néfaste que l'enseignement le sort de la vie réelle.

Ainsi l'enfant a 3 sous sur la table ; faites-lui exprimer cela au tableau noir : 3 sous ; à côté il a 2 autres sous qu'il doit ajouter aux 3 premiers ; qu'il continue d'écrire : 3 sous et 2 sous ; faites-lui additionner sur la table ses sous, pour constater qu'il en a 5 ; il complétera alors sa phrase : 3 sous et 2 sous font 5 sous ; sous la même ligne faites écrire simplement les chiffres et les signes, et il aura :

$$\begin{array}{r} 3 \text{ sous et } 2 \text{ sous font } 5 \text{ sous} \\ 3 \quad + \quad 2 \quad = \quad 5 \quad " \end{array}$$

Cette marche, ou ce simple copiage, au tableau noir, de ce qu'il a vu sur la table, doit être suivi dans toutes les leçons.

Ainsi, supposé qu'il a 15 sous : une pièce blanche de 10 sous et cinq gros sous. Vous lui en faites soustraire 4. La pièce blanche reste avec un gros sou. Transportant cela au tableau il devra trouver et copier qu'il lui en reste 11 : la pièce blanche (1 dizaine) et un gros sou (1 unité). Si vous lui en avez fait soustraire 11 ; il aura enlevé la pièce blanche et une unité ; il ne lui restera que 4 gros sous ou 4 unités, et la dizaine est disparue.

La division est peut-être plus intéressante encore. Le calcul mental, précédé de l'opération intuitive, est facile tant qu'on n'a pas atteint 10. L'enfant partage 8 sous en deux groupes de 4 ; il voit qu'il y a 2 fois 4 en 8, ou que 4 est contenu en 8, deux fois. Il partage 9 en deux groupes ; il voit que 9 contient 2 fois 4 avec un reste de 1. Le calcul chiffré suit nécessairement chacune de ces opérations quand l'enfant comprend assez bien pour faire sa division intuitivement et mentalement. Et comme plus haut, le calcul chiffré exprime simplement l'opération intuitive.

Mais arrivé aux dizaines, une difficulté se présente. L'enfant a, disons, 16 sous : une pièce de 10 sous et six gros sous. Il peut diviser ses gros sous, il ne peut pas partager sa pièce de dix sous. Faites-lui rappeler que sa pièce blanche peut être remplacée par dix gros sous ; en les ajoutant aux 6 autres, il pourra diviser en deux pour avoir 8 ; faites exprimer ce qu'il vient de faire : $16 \div 2 = 8$. Il comprendra peut-être mieux encore quand vous lui donnerez à diviser un nombre dont les dizaines sont divisibles : 46 sous. Il a 4 dix sous et 6 gros sous. Partageant en 2 le nombre de ses pièces blanches, qui sont les dizaines, il en a 2 lots de 2 (2 dizaines) ; qu'il partage ensuite ses sous (unités), il en aura 3 dans chaque lot : 2 dizaines et 3 unités : 23. Encore une fois ceci s'écrit au tableau noir en regardant simplement et copiant ce qu'il a sous les yeux. D'où il a vu que pour diviser un nombre de deux chiffres, on divise d'abord les dizaines, puis ensuite les unités ; — que si les dizaines ne se divisent pas, il faut les ajouter aux unités.

Donnez-lui ensuite des applications variées sur des choses de sa vie réelle ; ventes, achats, échanges ; et vous l'aurez ramené, par la déduction, de la formule aux applications réfléchies. Les connaissances lentement élaborées sont devenues *siennes*, se sont *assimilées*.

Voir l'intérêt des enfants à faire ces opérations, leur joie quand ils constatent qu'ils les ont raisonnées du commencement à la fin, est une jouissance sans pareille pour l'instituteur. On sort d'une classe comme celle-là en se disant que l'intuition est bien le grand moyen d'ouvrir l'intelligence des petits, et qu'ils sont toujours intéressés quand on les tient dans la vie réelle.

On peut déjà saisir les multiples aspects éducatifs de ce procédé de l'enseignement de l'arithmétique par la manipulation des pièces de monnaie. En effet les enfants apprennent à connaître la monnaie du pays ; les petits problèmes tout pratiques qu'on leur donne en enseignant les nombres, les initient à la vie réelle : ils achètent entre eux des crayons à des prix déterminés, et les paient au comptant en exigeant ou faisant remise exacte de la monnaie qui revient ; ils apprennent leurs tables d'addition, de soustraction, de multiplication et de division ; si on utilise encore la balance et les poids, et les mesures de quantité, ils se familiarisent avec des connaissances indispensables ; on peut même les initier à une comptabilité élémentaire proportionnée à leur âge ; ils s'habituent au calcul mental et chiffré. Et tout le temps c'est l'intelligence qui travaille. Ils font même un travail de formation morale en manipulant l'argent qui ne leur appartient pas, sans qu'il leur en colle aux doigts : leçon très pratique.

On a suggéré une simplification du programme par la *concentration*. En voilà un exemple. Ce qu'une maîtresse inhabile n'aurait pu faire qu'en plusieurs leçons disparates, la maîtresse avisée l'aura donnée en une seule ; et toutes ces ramifications de la même matière lui auront fourni de multiples moyens de faire mieux comprendre et de graver davantage, au lieu de charger le programme ou de multiplier son temps.

F.-X. Ross, ptre.

FLEURS DE PRESSE (Suite)¹

1. Des gens qui savaient du latin, voulant le montrer, se sont mis à écrire *des BONI*, *des TERMINI*, au lieu de *des BONUS*, *des TERMINUS*. Je les soupçonne même de s'y être cru obligés par la règle du pluriel en latin, oubliant un peu, alors, leur français, qui admet parfaitement

(1) Voir *l'Enseignement primaire* de mai 1919, page 520.

l'emploi invariable des mots latins qu'il reçoit. Autrement, il faudrait aussi dire *des PENSA, des FACTA, des AGNI DEI*, et non *des PENSUMS, des FACTUMS, des AGNUS DEI*. La conséquence a été que d'autres gens, qui ne savent pas de latin, écrivent en conscience *un BONI, un TERMINI*, sans se douter de l'énormité.

2. Voici une faute grossière, qui se commet pourtant : les locutions *bien que, malgré que*, et la conjonction *quoique*, employées avec le futur. On ne trouve pas de futur au subjonctif : on met bravement l'indicatif, et l'on écrit, par exemple : *M. X. réussira, quoique beaucoup d'obstacles s'opposeront à son entreprise*. Il faut dire : *doivent s'opposer*. C'est le verbe *devoir*, employé auxiliairement avec l'infinitif, qui marque le futur au subjonctif. On peut se servir d'autres tournures analogues, mais c'est faute grave de dire : *Malgré que nous serons . . . , bien que nous ferons . . .* Ces expressions veulent invariablement le subjonctif, même avec le sens du futur, que celui-ci comporte d'ailleurs souvent par lui-même, comme dans cette phrase : *Quoi que fassent les hommes, sans Dieu, la société périra*.

3. "Un vol a été commis . . . lorsque le magasin de M. X. a été cambriolé".—Vous avez ici un anglicisme très répandu dans les journaux canadiens, *lorsque, alors que* marquent la *simultanéité*, non l'*identité*. C'est cependant l'identité que des traductions trop littérales leur font signifier, comme dans l'exemple précédent. En français, cette phrase nous montre deux faits différents : un *vol* et un *cambriolage*, un vol qui se produit *en même temps* qu'un cambriolage. Le journaliste, lui, veut dire que le vol, c'est le cambriolage lui-même. Pourquoi ne pas écrire alors : "Un vol a été commis chez M. Z : on a cambriolé son magasin". C'est ainsi que le Français s'exprime. L'Anglais s'exprime autrement. Mais réservons l'anglais pour . . . l'Anglais.

4. "Même parmi ceux mieux en mesure de les comprendre parce que mieux placés pour les voir" (les ravages de la guerre).—Celui qui a écrit cette phrase était trop pressé pour dire : *ceux qui sont mieux en mesure*. Il faut répéter que les pronoms *celui, celle, ceux, etc.*, ne peuvent s'employer immédiatement avant un adjectif ou un participe, ou ce qui en tient lieu. Ils deviennent alors des expressions tronquées, l'expression complète étant *celui qui, ou que, etc.*

Quant à l'ellipse du verbe après *parce que*, elle est une mode aujourd'hui, pas toujours justifiée. On pourrait la tolérer quand la locution conjonctive signifie *en tant que*. Ex : *La foi, parce que divine, porte le nom de vertu Théologique*. Mais lorsque cette locution marque un rapport de cause à effet, ce qui est son sens habituel, elle exige l'emploi du verbe. Il fallait donc écrire, dans l'exemple cité : *parce qu'ils sont mieux placés*. Ici, comme ailleurs, il y a confusion. Un mot prend légitimement une

acception nouvelle, sans qu'il soit permis pour cela de déformer son sens original.

5. "Le bureau était *en charge* du censeur français." "Un département de musique *en charge* de M. D. H."—Passons sur le *département*, il s'agit de la charge ! "Le train (de chemin de fer) était *en charge* du conducteur X."—Vous pensiez que c'était l'homme qui avait la charge du bureau, du département, du convoi. Non : maintenant, c'est le bureau, le département, le train, qui ont la charge de l'homme. La raison de cette sottise ? On confond *en charge* de avec *la charge de*. Encore un mauvais tour de l'anglais. L'anglicisme est la peste de nos journaux.

6. . . . "le jugement de la commission des chemins de fer qui *va à dire* que la question de l'heure est une question provinciale."—Sans parler du galimatias de cette phrase entière, je note qu'*aller à dire* crispait déjà Arthur Buies il y a trente ans. Cette jolie fleur s'épanouit encore néanmoins sur certaines plates-bandes, ce qui est intéressant à constater pour les imitateurs de Buies. . .

7. "Tout cela resserre les liens qui nous unissent aux Etats-Unis, accroît la faveur dont *nous jouissons comme lieu d'excursion*". (Réclame d'une compagnie de navires). Cette compagnie mérite bien d'être changée en lieu d'excursion.

8. Quelques-uns affectent de remplacer *au point de vue de* par *du point de vue de*. Je me permets de trouver arbitraire ce néologisme. *D'un point de vue* on peut contempler un paysage comme d'un endroit favorable. *Point de vue* est alors une sorte de *nom composé*. *Au point de vue de* est une locution prépositive, synonyme de *relativement à*, *à l'égard de*, *quant à*, *pour ce qui est de*, *sous le rapport de*, et qu'il faut prendre telle quelle, sans en rien modifier.

Pas davantage permis, selon moi, d'en retrancher *de*, comme on le fait à présent, par cette démangeaison d'abrégé, déjà signalée : *au point de vue fond*, *au point de vue forme*. L'ellipse n'est pas une chose dont on joue à volonté, pas plus, d'ailleurs, que quoi que ce soit d'une langue, comme le français, assise depuis des siècles dans sa forme définitive, et que nous devons tous traiter avec amour et respect. On dira que les langues évoluent. Oui, et elles descendent plus vite qu'elles ne montent.

N. DEGAGNÉ, ptre.

NOS PREMIERS INSTITUTEURS, LES RÉCOLLETS

(Pour "l'Enseignement primaire")

" Si la culture de l'esprit est excellente, celle de l'âme est indispensable".

Personne, plus que nos premiers missionnaires, n'a compris que l'éducation est inséparable de l'instruction ; et si, de 1615 à 1629, les circonstances furent la plupart du temps défavorables, il n'en reste pas moins vrai que les Récollets, nos Franciscains d'aujourd'hui, eurent le mérite d'être les premiers éducateurs de la Nouvelle-France. "Si, pour être exact, écrit Mgr Gosselin, dans son ouvrage "l'Instruction au Canada", on ne peut les regarder comme les premiers instituteurs de la jeunesse canadienne-française, ils n'en restent pas moins les premiers maîtres d'écoles du pays par l'instruction et l'éducation qu'ils donnèrent aux sauvages".

Les premiers Récollets venus dans la colonie furent les Pères Denis Jamet, Jean Dolbeau, Joseph LeCaron et le frère Pacifique Duplessis. Ils arrivèrent à Tadoussac en juin 1615, et quelques jours plus tard, à Québec. L'année suivante, le bon frère Duplessis tenait école ouverte pour tous les enfants du poste, où M. de la Violette devait fonder Les Trois-Rivières. Les Sauvages s'y assemblaient en assez grand nombre, surtout à l'époque de la traite. Le frère Duplessis s'efforça de les civiliser en leur enseignant les rudiments de la langue française, en même temps que les vérités de la doctrine chrétienne. Après lui vint au poste le frère Charles Langoissieux. Ces deux religieux n'eurent qu'un succès d'estime : mais, à Tadoussac, le Père Le Caron réussit mieux. Il passa l'hiver de 1618-1619 à cet endroit, exerçant le ministère apostolique parmi les Montagnais, en y joignant l'apostolat de maître d'école. De retour à Québec, où il continue ses classes pour les enfants sauvages, ce vaillant missionnaire écrit au Provincial de Saint-Denis, lui raconte ses travaux apostoliques et scolaires ; il indique ce qui serait nécessaire pour travailler plus efficacement à la conversion des indigènes et parle pour la première fois de l'établissement d'un séminaire : "J'aurais eu un grand nombre d'enfants pour les instruire des mystères de notre sainte foi, si j'avais eu de quoi leur donner pour vivre. J'ai montré l'alphabet à quelques-uns qui commencent assez bien à lire et à écrire. Monsieur Houel vous pourra faire voir un exemple que je lui ai envoyé. C'est ainsi que je me suis occupé à tenir école ouverte dans notre maison de Tadoussac afin d'y attirer les Sauvages et les rendre sociables avec nous pour les accoutumer à nos façons de vivre. (1)

(1) Sagard, Histoire du Canada, pp. 52,53.

L'idée de l'établissement d'un séminaire à Québec préoccupe donc déjà les Récollets. Mais ces religieux mendiants n'ont pas de ressources ; la colonie est encore presque inconnue. Cependant, vers 1620, de puissants protecteurs leur permettent de réaliser ce projet. En attendant que ce séminaire prenne corps, les missionnaires font l'office d'instituteurs près des grands lacs, au pays des Hurons, faisant marcher de front l'instruction profane et l'instruction religieuse. Là, dit Sagard, dans les villages, les Sauvages visitaient souvent les missionnaires, les enfants y venaient apprendre leur créance et les lettres. Cet excellent frère récollet, le premier historien de la Nouvelle-France, nous montre les Hurons, se décourageant devant les modèles d'écriture, et préférant de beaucoup les livres pour leurs belles images : "Peu de Hurons voulaient s'y adonner (à l'écriture), et se contentaient de compter les feuilles de nos livres, et d'en admirer les images avec tant d'attention qu'ils perdaient tout autre soin, et eussent passé les jours et les nuits entiers, qui les eût laissés faire ; mais un si fréquent manquement de nos livres qu'ils demandaient à voir à tout moment, les uns après les autres, principalement la Sainte Bible, pour sa grosseur et ses images, les perdait, (Les Livres) et les rendait tout frippés." (1) On le voit, ces pauvres maîtres avaient de bien tristes élèves ; la plupart d'entre eux préféreraient l'école buissonnière à la lecture, "oubliant en trois jours ce qu'on leur avait appris en quatre". Toutefois il s'en est trouvé quelques-uns qui répondirent à la douceur et à la patience de leurs maîtres ; ainsi, d'après Sagard, "s'il y a un grand nombre d'enfants malsages, (pas sages) et vicieux et sans le respect dû à leurs parents, il y en a un autre grand nombre qui font mieux. Car outre qu'ils n'ont pas tant de légèreté puérile, comme beaucoup d'enfants par deçà, ils sont doués d'une petite gravité si jolie, et d'une modestie naturelle si honnête, que cela les rend extrêmement agréables et aimables, de sorte que je prenais un singulier plaisir, de leur enseigner les lettres et de les instruire en la loi de Dieu, selon qu'ils en étaient capables... Si nous eussions été encore deux ans dans le pays, (des Hurons) je crois que nous en eussions rendus d'avancés aux lettres et de bien instruits en la foi, car les hommes comprenaient assez bien et les enfants tenaient assez gentiment la plume." (2)

Enfin les temps étaient venus où les Récollets, avec l'aide et l'approbation de Champlain, devaient dresser le plan d'un séminaire pour les enfants sauvages et les petits Français, et d'un couvent ou monastère. Champlain, en effet, ne pouvait pas se désintéresser de cette magnifique entreprise, lui qui disait que : "Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire" ; ne s'agissait-il pas de travailler au salut des âmes, tout en cultivant l'esprit ? Champlain aurait

(1) Sagard, Histoire du Canada, pp. 354-355 pp.

(2) Sagard, Histoire du Canada, pp. 343 et 357.

voulu accomplir de grandes choses avec la collaboration des missionnaires de son choix ; mais les obstacles à vaincre furent insurmontables ; malgré tout ils réussirent à faire des ébauches de leurs projets les plus chers. Les Compagnies avaient intérêt à laisser la colonie dans un état précaire ; pas de culture, donc pas de stabilité pour la colonie, peu de colons, et par conséquent à quoi bon la création d'un collège ? Voilà ce que pensaient les trafiquants, associés des Compagnies. Toutefois, le Père Paul Huet, envoyé à Paris, eut pour mission de "solliciter en France les pouvoirs et les aumônes nécessaires pour commencer ce grand ouvrage par l'établissement d'un couvent à Québec en titre de séminaire où les enfants seraient entretenus et instruits." (1) La demande fut agréée des supérieurs et de généreux dons de personnes pieuses affluèrent bientôt ; ainsi le prince de Condé souscrivit, "cinq cents écus pour aux Pères Récollets aider à faire leur séminaire." (2) Le sieur Houel et M. Charles des Boves, ce dernier grand vicaire de Pontoise, se firent les zélés protecteurs du séminaire.

Le Père Paul revint en 1619, accompagné du Père Guillaume Poullain, du frère Duplessis, de trois jeunes gens qui s'étaient donnés aux Récollets et deux ouvriers engagés. Dès leur arrivée, le Père Jean Dolbeau, supérieur, ayant pris connaissance des pouvoirs et reçu les fonds recueillis, se mit à l'œuvre. Il fut le fondateur du Séminaire St-Charles-Borromée, en l'honneur de M. Charles des Boves, protecteur insigne des Récollets.

L'emplacement choisi était à environ une lieue du fort, dans une plaine fertile, "où passent et serpentent agréablement les eaux des sources claires et douces qui tombent d'une montagne voisine, (le cap Diamant) et qui y sont conduites insensiblement. Le terrain y est gras, fertile, commode et aisé, la vue grande et étendue et fort agréable ; l'air y est extrêmement pur et sain." (2) C'est aujourd'hui le site de l'Hôpital Général. Pourquoi avoir situé le Séminaire aussi loin du Fort ? C'est que Champlain avait projeté la construction d'une ville sur les bords de la rivière Saint-Charles, laquelle devait être nommée Ludovica. C'était un projet hardi ; le fondateur de Québec a vu juste cependant, puisque, de notre temps, la ville a dépassé les limites naturelles qu'il voulait lui donner.

Quoi qu'il en soit, le Père Supérieur se mit à l'œuvre immédiatement. "On prépara incessamment les matériaux qui furent conduits sur la place durant l'hiver, avec les planches et toutes les autres choses nécessaires ; il fit percer partout dans les bois aux environs des allées fort agréables, défricher la terre pour commencer les jardins ; on s'y cabana au printemps ; les Français et les Sauvages, sous la conduite du sieur de Pontgravé, y contribuèrent également de leur travail ;

(1) Leclercq, Premier établissement de la foy, I, p. 150.

(2) Champlain, Œuvres, p. 982.

on y employa douze ouvriers de métier, qu'on payait en aumônes ; en sorte que le troisième jour de juin de l'année 1620, le Père Supérieur y posa solennellement la première pierre." (1) Le Séminaire Saint-Charles fut bientôt achevé, et à partir de 1620, les Récollets y entretenaient toujours quelques enfants indigènes. Mais, le bienfaiteur insigne du Séminaire, le grand vicaire de Pontoise, décéda le 2 janvier 1623 ; ce fut une grande affliction pour les Récollets ; cependant, ils continuèrent l'œuvre commencée, et jusqu'en 1629, ils eurent le bonheur de donner l'instruction à plusieurs petits Sauvages, d'en envoyer même dans leurs couvents de France, à Paris, à Rouen, à Saint-Germain, et le degré de culture auquel arrivaient ces jeunes gens, montrent ce qu'on aurait fait de nos Sauvages, si l'on avait pu les retirer complètement du milieu où ils vivaient (d'après L'abbé A.-H. Gosselin.)

Que serait-il advenu de cette magnifique fondation, sans les circonstances malheureuses qui vinrent l'entraver : mort du puissant protecteur, prise du poste de Québec, et départ des Récollets pour la France, laissant leurs travaux et leur Séminaire à la garde des étrangers. "Notre Séminaire serait d'une grande ressource, écrit en 1624, le Père Le Caron, si on avait les moyens de fournir à tout ; mais vu la pauvreté du pays, nous ne saurions y nourrir qu'un petit nombre de Sauvages". Le Séminaire aurait dû abriter une foule d'élèves, et travailler efficacement à la civilisation des races indigènes ; c'était le rêve des premiers maîtres d'écoles du pays. S'ils ne reprennent pas, en 1632, l'œuvre inachevée, d'autres seront leurs continuateurs, et avant de mourir, Champlain put voir un autre Collège s'élever à Québec, entre le Château Saint-Louis et la maison de Louis Hébert.

JOSEPH COURTEAU,
Professeur à l'École normale de Valleyfield.

LA CALLIGRAPHIE A L'ECOLE PRIMAIRE

J'ai relu mon premier article paru dans la livraison de *l'Enseignement primaire* d'octobre. Evidemment, il est bien incomplet et les fautes de tous genres trahissent mon inexpérience que l'on voudra bien pardonner si l'on considère que mon sujet n'a d'autre but que de suggérer des moyens dont je me suis servi dans l'enseignement de la calligraphie.

Il me semble que je manquerais grandement à mon devoir vis-à-vis de la gent écolière si je ne me donnais la peine d'écrire ou de conférer directement avec le personnel enseignant qui aura sans aucun doute,

(1) Leclercq, Premier établissement de la foy, I, pp. 156-157.

la douce modestie de condescendre à mes prétentions, en mettant à l'essai les quelques conseils que j'ai déjà donnés et que je me propose de compléter dans des articles subséquents.

Présentement, j'essayerai de prouver que cette méthode est effective dans une classe de première année, et que logiquement, c'est avec cette catégorie d'élèves que la méthode a le plus de chance de succès.

Voici ma leçon : J'ai devant moi des élèves qui ne savent ni lire ni écrire. Presque tous m'arrivent pour la première fois à l'école. J'ai fait l'inscription, l'appel et donné ma première leçon de lecture au tableau noir. C'est le moment de procéder à la leçon d'écriture. Il s'agit de voir à la tenue des élèves. Simultanément, je les invite à appuyer les deux avant-bras sur le bord de la table. Le bras gauche n'aura d'autre fonction que de maintenir le papier. Le bras droit fera le mouvement de va-et-vient dans la direction de l'oblique. On pourra faire cet exercice sans crayon ni papier pendant quelques minutes. Ensuite les élèves feront le même exercice avec le crayon sur le papier. Prévoyons l'articulation des doigts. Après cet exercice intéressant pour les élèves, ceux-ci auront plus de facilité à faire le chiffre 1, et avec une légère modification, ils feront aisément la lettre t. Le lendemain, je reviendrai sur le même exercice, et j'ajouterai l'ovale avec lequel je parviendrai à faire faire le chiffre zéro 0, ou encore, la lettre o, et avec une légère modification, la lettre a, et plus tard, les lettres majuscules A et O, et les autres lettres oscillant dans la même direction. C'est bien au cours de ces exercices que les élèves auront des tentatives à lever le coude, à pencher la tête à droite ou à gauche, lorsqu'elle ne doit être que légèrement inclinée en avant, à écrire des doigts au lieu du bras, en un mot, à pécher innocemment contre toutes les règles de la calligraphie qu'ils ne connaissent pas.

C'est pourquoi les défauts auxquels les élèves sont sujets, surtout au début, nécessitent de la part du maître une surveillance active. Et comme il vaut mieux prévenir que guérir, c'est bien au début que l'élève doit être guidé dans la voie qu'il aura à suivre plus tard. Je sais par expérience que les élèves de première année font ces exercices avec facilité, et qu'au bout d'une année, à en juger par l'écriture, on est porté à croire que ces élèves appartiennent à un cours supérieur, à condition, il va sans dire, que l'on s'en soit convenablement occupé. En cela, je crois être en harmonie d'idée avec les éducateurs de tout âge qui veulent que les débuts de l'élève soient sérieusement surveillés parce qu'ils sont une garantie de succès ou une compromission de toute sa vie.

J.-B. CHARTRAND,

Inspecteur d'écoles.

Aylmer, 5 décembre 1919.

CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LES MALADIES CONTAGIEUSES

Les maladies contagieuses sont dues à l'entrée et à la multiplication dans notre organisme de petits êtres microscopiques appelés microbes. Ces germes sont tellement petits qu'il peut s'en trouver des centaines sur la pointe d'une aiguille. Pour les apercevoir, il faut se servir d'un instrument à verres grossissants qui s'appelle le microscope. Avec l'aide de cet instrument, on peut en voir des milliers dans une seule goutte d'eau.

Comment alors ces êtres, tellement petits qu'ils sont limités à une seule cellule microscopique, peuvent-ils causer des maladies chez l'homme ?

Ce problème a trouvé une solution depuis que le génie de l'immortel Pasteur, cette gloire de la science française, a pénétré les secrets de la science des microbes et a compris leur activité. Nous savons, depuis les expériences mémorables de ce grand savant, que certaines espèces microbiennes agissent défavorablement sur l'homme soit par suite de leur multiplication rapide, soit par les poisons, appelés toxines, qu'ils sécrètent.

De cette connaissance de la cause des maladies contagieuses est née la science de la prophylaxie qui nous enseigne les moyens qui nous sont à notre disposition et qui peuvent prémunir contre elles. En effet, puisque ces maladies sont dues à l'introduction d'un agent extérieur, il suffit, pour nous en préserver, de nous garantir contre ces germes. C'est pourquoi, à la lumière de ces connaissances pratiques, s'est-il formé dans tous les pays du monde des organisations destinées à protéger la population contre toutes les maladies contagieuses.

Dans la province de Québec, c'est le Conseil supérieur d'hygiène qui est l'organisation reconnue chargée de ce soin. Aussi, le Conseil, soucieux de sa mission, a-t-il édicté tout un code de règlements concernant les maladies contagieuses. Ces règlements, qui s'inspirent du souci de protéger la population, ne sont pas rédigés dans le but de gêner la liberté individuelle. Tout le monde comprend, en effet, que les droits de la collectivité priment ceux de l'individu. Il est donc important que chacun connaisse les dispositions de ces règlements pour que, à l'occasion, il comprenne bien que non seulement son devoir social, mais aussi la charité chrétienne lui commandent de s'y soumettre.

Dans une prochaine causerie, nous étudierons ces moyens.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

ELECTION DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES— DESCRIPTION DES CANDIDATS

“ Considérant que, d'après l'article 5422 des Statuts refondus de 1909, qui s'applique à l'élection en question en vertu du Statut 4 George V, chapitre 24 (1914), le bulletin de nomination de chaque candidat doit contenir la désignation de son domicile et de sa profession et de son occupation, d'une manière suffisante pour l'identifier, et que, par l'article 5429 des Statuts Refondus, le bulletin qui n'est pas conforme aux exigences de l'article 5422 n'est pas valide et ne doit pas être mis à effet ;

“ Considérant que les bulletins des requérants ne sont pas conformes aux exigences de cet article 5422 et que l'officier-rapporteur n'avait pas le droit ni le pouvoir de mettre les deux bulletins à effet, et qu'en écrivant le mot “ admis ” sur chacun d'eux, il a agi illégalement, et qu'en ordonnant à l'officier-rapporteur de procéder à l'élection tel que demandé par la requête, ce serait mettre à effet les bulletins des requérants contrairement aux dispositions de l'article 5429 ;

“ La Cour maintient l'intervention des intervenants avec dépens, et rejette la requête des requérants avec dépens ”.

Voici les faits qui ont donné lieu à ce jugement.

Le 24 juin 1915, avait lieu dans le quartier Rosemont, cité de Montréal, la présentation des candidats pour l'élection de deux commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire du village de la Côte-Visitation. L'élection devait avoir lieu le 5 juillet suivant et le secrétaire-trésorier de la commission scolaire devait agir comme officier-rapporteur à cette élection.

A la nomination, quatre noms furent proposés : Gauthier, Sauriol, Leguerrier et Major. Les quatre furent d'abord acceptés ; mais l'officier-rapporteur nota sur le champ les objections faites aux deux premiers, et, dès le lendemain, il rejeta les bulletins de Gauthier et de Sauriol comme irréguliers et illégaux. Et, comme Leguerrier et Major restaient les seuls candidats réguliers, l'officier-rapporteur les proclama élus par acclamation.

Quelques jours avant la votation, les candidats mis de côté demandèrent en Cour Supérieure un bref de *Mandamus* ordonnant à l'officier-rapporteur de procéder à l'élection des deux commissaires en tenant compte des quatre candidats proposés.

Dans leur requête, Sauriol et Gauthier alléguaient que leurs bulletins de présentation étaient réguliers et conformes à la loi ; ils prétendaient que l'officier-rapporteur n'avait pas le droit de mettre de côté, après la présentation des candidats, les bulletins qu'il avait acceptés tout d'abord ; ils alléguaient, enfin, que le *mandamus* seul pouvait leur assurer la tenue de l'élection le 5 juillet.

Le défendeur, c'est-à-dire, l'officier-rapporteur, ne comparut pas ; mais les deux commissaires élus, Leguerrier et Major, intervinrent au procès en demandant le renvoi de la requête parce que les bulletins de Gauthier et de Sauriol étaient entachés de graves irrégularités. En effet, prétendaient-ils—et ils l'ont prouvé ensuite—le bulletin de Gauthier ne faisait mention ni de sa résidence ni de sa profession et, dans celui de Sauriol, il n'était pas dit un seul mot de sa résidence.

Leguerrier et Major, dans leur intervention, expliquaient tous les faits antérieurs au procès. Plusieurs électeurs, disaient-ils, ont objecté à la réception de ces bulletins par l'officier-rapporteur parce qu'ils étaient irréguliers et illégaux. L'officier-rapporteur les avait cependant reçus, mais temporairement et conditionnellement, en enregistrant les protestations. Le lendemain, l'officier-rapporteur rejeta les bulletins dont on avait contesté la régularité et proclama élus Major et Leguerrier.

Les intervenants, Leguerrier et Major, soutinrent devant la Cour que l'article 5422, qui s'applique à cette élection par le statut 4 Georges V, chapitre 24, rend obligatoire la mention de la résidence et de la profession sur le bulletin de présentation. Ils allèrent jusqu'à soutenir que le bulletin n'aurait eu aucune valeur même si l'officier-rapporteur l'avait accepté sans condition ni réserve. Puis, enfin, ils prétendirent que la connaissance personnelle que l'officier-rapporteur aurait pu avoir de la résidence et de la profession non mentionnées ne pouvait suppléer au défaut de la décrire sur le bulletin, cette formalité étant essentielle et rigoureusement requise par la loi.

La cause s'est conclue par le jugement cité plus haut.

Eug. L'HEUREUX, *Avocat*

DOCUMENTS OFFICIELS

HEUREUSE ANNÉE

Aux instituteurs, institutrices, professeurs et à tout le personnel enseignant de la province de Québec et à leurs élèves, heureuse année et vœux de bonheur.

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant de l'Instruction publique.

AVIS IMPORTANT AU SUJET DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa session du 24 septembre 1919, a pris en considération la requête suivante qui lui avait été soumise par les supérieures générales de presque toutes les communautés enseignantes de la province :

"Attendu que, assez souvent, des aspirantes au brevet modèle seraient prêtes à subir leurs examens avant l'âge de 17 ans ;

"Attendu que cet âge de 17 ans est aussi celui exigé pour le brevet académique ;

"Attendu qu'il y aurait beaucoup moins de fatigue intellectuelle et physique, conséquemment beaucoup plus de profit pour les élèves, à passer successivement les examens des deux brevets ;

"Attendu que cette manière de procéder permettrait de développer et d'approfondir davantage les branches du brevet académique, spécialement la langue maternelle et la langue seconde ;

"Les Communautés soussignées, par la voix de leurs Supérieures respectives, prient instamment et respectueusement l'honorable Surintendant, et, par lui, tous les membres du Comité de l'Instruction publique, de vouloir bien accorder aux élèves âgées de moins de 17 ans, et ayant complété le cours modèle, la permission de subir les examens du brevet modèle. Leur succès serait attesté par un simple certificat les autorisant à se présenter aux examens subséquents du brevet académique, sans être questionnées sur les matières déjà passées.

"La formule suivante pourrait peut-être être adoptée pour ce certificat :

"Le présent certificat, qui n'est nullement un permis d'enseignement—est pour attester que Mlle..... ayant, avant l'âge requis, passé avec..... les examens du brevet modèle, pourra être admise à ceux du brevet académique sans être questionnée sur les matières déjà passées.

"Que monsieur le Surintendant veuille bien agréer d'avance l'expression de toute la reconnaissance de ses très humbles et très respectueuses,

Religieuses de l'Assomption de la S.V.,
 " des Saints Noms de Jésus et de Marie,
 " de Jésus-Marie,
 " de la Congrégation de Notre-Dame,
 " de Sainte-Anne,
 " du Saint-Rosaire,
 " de la Présentation de Marie,
 " de la Charité,
 " de St-Joseph de St-Vallier,
 " du Bon-Pasteur,
 " de St-Louis de France,
 " de la Providence,
 " Ursulines de Roberval,
 " Ursulines de Stanstead.

Mgr Bruchési propose, appuyé par Mgr Brunault, et il est résolu : "Qu'il soit fait droit à cette requête pour les raisons si plausibles qui y sont apportées, pourvu toutefois que l'élève ait atteint l'âge de seize ans révolus ou qu'elle aura atteint cet âge le 31 décembre qui suivra la date de l'examen, et que les règlements de ce Comité soient modifiés en conséquence. Le certificat décerné à l'élève qui aura subi avec succès l'examen pour le diplôme d'école modèle sera dans la formule suivante :

"Le présent certificat—qui n'est nullement un permis d'enseignement—est pour attester que Mlle..... ayant, avant l'âge requis, passé avec..... les examens du brevet modèle, pourra être admise, mais seulement l'année prochaine, à ceux du brevet académique, en ayant le privilège de jouir des exemptions accordées par le Bureau aux aspirantes déjà munies du diplôme modèle. Il est entendu que la personne qui a obtenu le présent certificat n'aura nullement le droit de réclamer le brevet modèle lorsqu'elle aura atteint sa dix-septième année."

Cette recommandation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a reçu l'approbation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, par arrêté ministériel en date du 28 novembre 1919.

EN CONSÉQUENCE, les règlements du Comité catholique ont été amendés comme suit :

1o.—Ajouter l'article suivant après l'article 83 :

"Article 83a.—Cependant une aspirante âgée d'au moins seize ans révolus ou qui aura atteint cet âge au trente et un décembre qui suivra la date de l'examen, et qui promettra de se présenter l'année suivante pour le brevet d'académie, pourra être admise à subir l'examen sur les matières du brevet modèle. Si elle réussit à cet examen, sur toutes les matières du dit brevet modèle, elle jouira des exemptions accordées par le Bureau aux aspirantes au brevet d'académie déjà munies du diplôme modèle ; mais elle n'aura pas le droit de réclamer le brevet modèle même lorsqu'elle aura atteint sa dix-septième année."

2o.—Ajouter l'alinéa suivant à l'article 107, lequel se lira à l'avenir comme suit :

" Article 107.—Un brevet de capacité est accordé à tout candidat qui aura conservé la moitié de la somme totale des points affectés à son examen, pourvu que, d'autre part, il ait conservé au moins cinq points sur les matières qui en ont dix, trois sur les matières qui en ont huit, et deux sur les matières qui en ont six.

“ Quant aux aspirantes qui auront été admises aux examens en vertu de l'article 83a, elles n'auront pas droit au diplôme modèle, même lorsqu'elles auront atteint leur dix-septième année, mais un certificat leur sera décerné, lequel se lira comme suit : “ Le présent certificat — qui n'est nullement un permis d'enseignement — est pour attester que Mlle ayant, avant l'âge requis, passé avec les examens du brevet modèle, pourra être admise, mais seulement l'année prochaine, à ceux du brevet académique en ayant le privilège de jouir des exemptions accordées par le Bureau aux aspirants déjà munis du diplôme modèle. Il est entendu que la personne qui a obtenu le présent certificat n'aura nullement le droit de réclamer le brevet modèle lorsqu'elle aura atteint sa dix-septième année.

Les amendements qui précèdent n'exigent pas de commentaires, car ils sont suffisamment clairs. Ainsi, dès le mois de juin 1920, le Bureau central pourra admettre aux examens du brevet modèle les jeunes filles âgées d'au moins seize ans révolus ou qui atteindront cet âge au trente et un décembre 1920, pourvu qu'elles promettent, par écrit, de se présenter de nouveau l'année suivante pour l'obtention du diplôme académique. La demande d'admission de chaque aspirante devra contenir cette promesse et être accompagnée d'un certificat de la directrice ou de la supérieure de l'école qu'elle fréquente attestant que, au meilleur de sa connaissance, elle croit que l'aspirante a réellement l'intention de revenir devant le Bureau central des examinateurs catholiques, l'année suivante, pour y subir l'examen du brevet supérieur.

Il est inutile d'ajouter qu'une aspirante qui ne reviendra pas devant le Bureau pour ce dernier examen ne pourra pas réclamer le diplôme d'école modèle, à moins qu'elle ne subisse de nouveau l'examen pour ce brevet modèle.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

LA VACCINATION OBLIGATOIRE DANS LES ÉCOLES

Québec, 3 décembre 1919.

M. C.-J. MAGNAN, directeur de
L'Enseignement primaire, Qué.

Monsieur.

Je viens de recevoir du Conseil supérieur d'Hygiène, le document important qui suit et dont vous trouverez ci-inclus copie.

Veuillez donc le publier dans la livraison de janvier de *L'Enseignement primaire*. M.M. les secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires devront attirer l'attention des commissaires d'écoles sur le grave avis donné dans cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant.

L'HONORABLE M. DELAGE,
Surintendant du
Conseil de l'Instruction publique,
Québec.

Montréal, 22 novembre 1919.

Monsieur,

Le Conseil supérieur d'hygiène regrette d'avoir à porter à votre connaissance qu'un certain nombre de commissions scolaires ont violé le règlement de vaccination obligatoire dans les écoles, même depuis qu'elles n'ont plus l'excuse de la rareté du vaccin.

Le Conseil supérieur d'hygiène doit faire exécuter la loi et adresse une circulaire à toutes les municipalités scolaires pour les avertir qu'à partir du 1er janvier prochain, absolument aucune raison ne sera acceptée et que le Conseil prendra alors des sanctions contre les municipalités scolaires qui seraient en faute.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre obéissant serviteur,

ELZÉAR PELLETIER,
Secrétaire-directeur

Copie conforme.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Session du 13 décembre 1918.

PRÉSENTS : l'honorable Cyrille-F. Delage, surintendant de l'Instruction publique, président ; M.M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec ; G.-E. Pagé, de la cité de Montréal, représentant M. J.-N. Perrault, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal ; M.M. M.-C. Hopkins et E.-M. Campbell, de la cité de Montréal, délégués de l'association provinciale des instituteurs protestants.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le secrétaire soumet son rapport annuel :

Monsieur le président,

Messieurs les membres de la Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire,

Messieurs,

Le soussigné, secrétaire de votre commission, a l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit :

COMPTES DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE POUR
L'ANNÉE 1917-18, INDIQUANT LE REVENU ET LA DÉPENSE, AINSI QUE LE CAPITAL

Le Revenu

Montant voté par la législature. (Item No 43 du budget).....	\$ 2,000.00
Allocation du gouvernement. (2 Geo. V, ch. 27, s. 5).....	27,000.00
Retenue de 4% sur le fonds des écoles publiques. (Art. 3012, S.R.P.Q., 1909) ..	17,000.00
Intérêt sur le capital. (Art. 3010, 3013, 3024, S.R.P.Q., 1909).....	10,205.28
Surplus de l'ancien fonds de pension. (Art. 3018, S.R.P.Q., 1909).....	3,660.50
Retenue de 2½% sur le traitement des instituteurs et des institutrices. (Art. 3012, S.R.P.Q., 1909).....	66,556.32
Retenue de 2½% sur le traitement des inspecteurs d'écoles. (Art. 3012, S.R.P.Q., 1909).....	2,294.01
Retenue de 2½% sur le traitement des professeurs des écoles normales. (Art. 3012, S.R.P.Q., 1909).....	806.76
Retenue payée par les fonctionnaires eux-mêmes ou par l'entremise des municipalités. (Art. 3012, 3019 et 3024, S.R.P.Q., 1909).....	8,805.65
Remboursement par P.-N. Gariépy.....	37.50
Chèques annulés.....	350.67
	<u>\$138,716.69</u>

La dépense

Par les pensions, chèques émis.....	\$ 123,887.71
Par les remboursements. (Art. 2995, S.R.P.Q., 1909).....	916.56
Par les dépenses d'administration.....	810.00
Déposé au trésor de la province, allant au capital. (Art. 3010 et 3024, S.R.P.Q., 1909).....	176.99
Surplus de l'année.....	12,925.43
	<u>\$138,716.69</u>

Pour le compte du revenu

Surplus des années précédentes.....	\$ 10,514.62
Surplus de l'année 1917-18.....	12,925.43
	<u>\$ 23,440.05</u>

Pour le compte du capital

Montant du capital le 1er juillet 1917.....	\$ 206,198.64
Porté au capital pour l'année 1917-18.....	176.99
Le capital au 1er juillet 1918.....	<u>\$ 206,375.63</u>

Certifié,

(Signé) Jos. MORIN,
Auditeur de la province.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

279

PENSIONNAIRES AYANT REPRIS L'ENSEIGNEMENT

Nos	Noms	Age	Pension
1	Bédard, Virginie	42	\$ 81.22
2	Charbonneau, Henriette	46	186.90
3	Dauphinais, Arzélie-O.	51	96.18
4	Fossard, Marie-Louise	42	79.66
5	Gagné, A.-Delvina (Mme Eloi Lemay)	58	126.68
6	Lafontaine, Alma	50	190.36
7	Lafontaine, Marie-Louise	52	168.22
8	Parayre, Joseph	69	300.00
9	Pelletier, Edith	55	75.00
10	Tellier, Marie-Ozine	47	102.30
11	Valiquette, A.-E.	45	109.08

\$ 1,515.00

PENSIONNAIRES DÉCÉDÉS

Nos	Noms	Age	Pension
1	Ballantyne, Elizabeth	68	\$ 319.85
2	Barthélémy, Urbain	69	386.77
3	Belcourt, Calixte	82	75.00
4	Bergeron, Hormisdas	56	593.49
5	Blanchette, Mme André	77	78.57
6	Brotherton, Mme Alexandre	58	75.00
7	Clark, Euphemia	80	96.14
8	Dumont, Victoria	70	75.00
9	Galipeau, J.-B.-N.	71	300.00
10	Giroux, Caroline	80	106.92
11	Gravel, Mme Charles	75	75.00
12	Harper, Grace-Bell	60	441.00
13	Laverdière, Adéline	78	75.00
14	Lavoie, Mme Napoléon	74	75.00
15	Lemoine, Mme Délima	77	94.38
16	Létourneau, Mme Antoine	74	106.90
17	Lévesque, Adèle	64	94.16
18	Moquin, Cordilia	71	75.00
19	Reynolds, T.-M.	72	515.00
20	Rowell, S.-P.	74	1,050.00
21	Saint-Hilaire, Vitaline	69	112.17
22	Tessier, M.-Zéphise	69	78.34
23	Therrien, Lumina	52	78.30
24	Turcotte, Mme Joseph	78	75.00
25	Veilleux, Euphémie	65	101.36
26	Wilsey, Mme Wm	53	75.00

\$ 5,227.35

PENSIONNAIRES N'AYANT PAS ENCORE TRANSMIS LEUR CERTIFICAT DE MÉDECIN

Noms	Age	Pension
Boivin, Julie	53	\$ 140.11
Donahue, Maggie	43	83.67
Edey, Ethel-N.	45	117.78
Grondin, Alvina-D.	52	90.33
Harrison, Anna	47	78.73
Lavergne, Azilda	52	75.00
Maloin, Mme Joseph	53	75.00
McCarthy, Mme T.	48	95.37

\$ 759.99

PAIEMENT AUX FONCTIONNAIRES SUIVANTS D'UNE PENSION ACCORDÉE SOUS CONDITION

Noms	Age	Pension
Dagnault, Léandre.....	75	\$ 75.00
Guay, F.-X.....	58	300.00
Prégent, Philomène.....	46	110.30
Lecours, Mme Marcel.....	41	82.92
Nadeau, Mme Joseph.....	41	101.67
Tanguay, Mme Calixte.....	38	94.42
Ruel, Amanda.....	38	75.00
		<hr/>
		\$ 839.31

Le tout humblement soumis,

AVILA DE BELLEVAL,
Secrétaire.

NOUVELLES DEMANDES

FONCTIONNAIRES AGÉS DE 56 ANS ET PLUS : PENSIONS ACCORDÉES

Nos	Noms	Age	Pension annuelle
1—	Hermine Sénéchal.....	82	\$ 136.95
2—	Mary-Margaret Mackay-Wolff.....	68	450.15
3—	Catherine-Maria Martin.....	63	187.52
4—	Frédéric Viens.....	62	478.36
5—	Blanche Smith.....	61	347.55
6—	Florence-H. Moss.....	60	437.46
7—	Caroline Dawson.....	60	565.35
8—	Alvine Lemelin (Mme Charles Mercier).....	60	88.68
9—	Agnes Shaver.....	60	579.21
10—	Marie-C. Tremblay.....	59	135.87
11—	Clara Joubert.....	59	75.00
12—	Fleurine Giard.....	59	173.16
13—	Margaret Proctor.....	59	197.85
14—	F.X.-E. Béland.....	58	300.00
15—	Joséphine Gravel.....	58	197.62
16—	Sophie Landry.....	57	110.94
17—	Stéphanie McMurray (Mme Montpetit).....	57	156.87
18—	Ellen Mackay.....	57	226.05
19—	Azilda Dugal.....	57	85.62
20—	Marie Hudon.....	57	129.96
21—	Isabelle Grant.....	56	581.82
22—	M.-R.-D. Aubertin (Mme Jos. Bourdon).....	56	111.24
No:	Noms	Age	Pension annuelle
23—	Marie-Emilia Hudon.....	56	\$ 83.92
24—	Edith Morrow.....	56	352.84
25—	Margaret Ross (depuis le 26 nov. 1918).....	56	443.83
26—	Alphonsine Sauvé.....	56	277.77
27—	Josephine Chamberland.....	56	125.64
28—	Claire Jean (Mme Jos Rioux).....	56	75.00
29—	Emélia Monfette (Mme E. Tousignant).....	56	161.31
30—	J.-A. Brisebois (à partir du 26 janv. 1919).....	56	458.90
			<hr/>
			\$ 7,732.44

La demande de Mme Zotique Gauthier (née Arabella Bélanger), qui enseigne actuellement à Saint-Jovite, ne peut être prise en considération. Un fonctionnaire ne doit pas demander sa pension avant d'avoir quitté le service.

Mme Jos. Laverrière, (née Sarah Gagné) devra établir qu'elle a enseigné vingt années depuis l'âge de dix-huit ans.

FONCTIONNAIRES AGÉS DE MOINS DE 56 ANS : PENSIONS ACCORDÉES

Noms	Age	Pension annuelle
Perpétue Vallière (Mme Arthur Legault).....	55	\$ 100.05
J.-N. Perrault.....	54	1,016.40
Céline Tétreault (Mme R. Tétreault).....	54	125.44
Léonide René.....	54	151.28
Eluire Gamache (Mme Jos. Lebel).....	52	125.55
Philomène Béland.....	51	104.49
Marie-Victoria Bourdages.....	50	89.88
Amanda Vézina.....	49	129.42
Angèle Levert, (Mme Philias Bourgeois).....	48	102.21
Régina Côté (Mme Jos. Trudeau).....	46	91.32
M.-O. Vitaline Manseau.....	45	76.24
Edith-M. Norris.....	40	293.86

PENSION ACCORDÉE POUR UN AN

Noms	Age	Pension annuelle
Anna Loubier.....	41	\$ 94.48
Marie-Ludivine Vachon.....	38	87.78
Wilhelmine Turgeon.....	49	99.99

PENSION ACCORDÉE APRÈS UN NOUVEL EXAMEN MÉDICAL FAVORABLE

Noms	Age	Pension annuelle
Mary-Catherine-E. McCallum.....	45	\$ 85.65
Marie-Alice Lapière.....	42	95.49
Georgiana Chaput.....	42	96.42
Elzire-M. Fortin (Mme Jos Nadeau).....	41	101.67
Maggie Neilan.....	39	80.72
Elizabeth Boisvert.....	39	81.92
Georgiana Hamel.....	38	75.00
Marie-Anne Gorman.....	42	94.98
Marie Thibault.....	45	75.00

\$ 3,475.24

PENSION ACCORDÉE SI LE FONCTIONNAIRE ÉTABLIT QU'IL A ENSEIGNÉ AU MOINS VINGT ANNÉES DEPUIS L'ÂGE DE DIX-HUIT ANS

Almézine Charland.

PENSION REFUSÉE

Elizabeth Tremblay (Mme Onésime Tremblay), Lucinda Rho (Mme Arthur Duval),
 Emilia Tremblay.
 Elles ne paraissent pas avoir enseigné vingt années depuis l'âge de dix-huit ans.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE RETENUES

DEMANDES ACCORDÉES

Noms	Age	Montant
Marie-Valéda Labrèche.....	40	\$ 47.79
Marie-Alda Larivière.....	38	30.87
Esther-Martha Smith.....	38	150.26
Léda Séguin.....	37	75.60
Alice Tardif.....	32	43.60
Maria Robert.....	31	29.00
Blanche Brassard.....	29	26.25
Afra Dugas.....	28	53.58
Maria Fournier.....	28	45.50
		\$ 502.45

Demande accordée si le fonctionnaire prouve qu'il a enseigné dix années :

Hermine Dion (Mme Louis Bilodeau), L.-A. Tremblay (Mme H. Montroy), Maria Mongrain (Mme J.-H. Morin), Mathilda-E. Palisser.

Demande accordée après nouvel examen médical satisfaisant : Luce Robert, 36 ans, \$27.10.

Mademoiselle Ethel-Maude Fisher est décédée le 15 septembre 1918. La maladie l'a forcée à quitter le service à la fin de décembre 1917.

Ses héritiers auront droit à sa pension pour le semestre courant pendant lequel elle est décédée et le semestre précédent pendant lequel elle n'a pas touché de salaire. Sa pension annuelle eût été de \$484.63.

Mademoiselle Marie-Anne Chartier, de St-Ferdinand-d'Halifax, a fait en 1915, une demande de remboursement de retenues qui lui a été accordée à condition qu'elle prouve qu'elle a enseigné au moins dix ans. D'après les rapports de St-Ferdinand elle ne paraît avoir enseigné et la retenue n'a été faite sur son salaire, que pour neuf années. Elle dit avoir enseigné douze années. Mais le secrétaire-trésorier n'a pas fait de rapport pour les dernières années pendant lesquelles elle est supposée avoir été en fonction, et les archives de ce temps là sont détruites. Monsieur Bergeron, alors inspecteur d'écoles pour ce district, certifie qu'il est moralement convaincu qu'elle a enseigné pendant ces années-là. La demande de Mlle Chartier est définitivement accordée. Les retenues à son crédit se montent à \$24.91.

Mademoiselle Lina Ledoux, dont la pension avait été suspendue l'an dernier, le médecin chargé de lui faire subir un examen spécial ayant fait rapport qu'il ne la jugeait pas complètement incapable de continuer à enseigner, a produit des certificats qui sont trouvés satisfaisants, et le paiement de sa pension est autorisé.

M. James Rowland est décédé le 2 juillet 1918, après 23 années de service. Il a payé la retenue nécessaire pour assurer une demi-pension à sa veuve. Cette dernière aura droit à cette demi-pension à partir de la date du décès de son mari.

Elle recevra annuellement \$345.68.

De même la veuve de M. Patrick Ahern, décédé le 25 novembre 1918, aura droit à une demi-pension, courant du décès de son mari, soit à \$400.00 par année.

Une permission spéciale est accordée à Milles Catherine Hennessy et Nellie Emery, à qui leurs médecins ont conseillé d'aller vivre dans un pays plus tempéré, de résider en dehors de la province, quoiqu'elles soient âgées de moins de 55 ans.

La demande de Mlle Joséphine Proulx qui voudrait avoir une pension égale aux retenues qu'elle a versées est refusée.

Fresque toutes les retenues payées par cette institutrice l'ont été en vertu des articles 3010 et 3024, mais elle n'a droit qu'à trois pour cent, conformément à l'article 2993.

La commission ne croit pas devoir revenir sur ses décisions antérieures concernant la pension de Mme Couture (née Clarinde Gagnon)

Madame Letarte demandait à payer la retenue pour les années 1912-13 à 1915-16, pendant lesquelles elle a tenu une école indépendante avec l'autorisation du Surintendant. D'après l'article 3024, cette retenue doit être payée chaque année et non après. La commission n'a pu lui accorder cette demande.

La pension de Mlle Clara Yates est définitivement accordée.

La commission approuve les amendements suivant recommandés par les comités du conseil de l'instruction publique : Art. 3027 du code scolaire : Ajouter à la fin du premier paragraphe de cet article, les mots "les primes et les gratifications."

Art. 3030.—Retrancher cet article, afin que l'évaluation des avantages soit laissée aux inspecteurs d'écoles.

Il est résolu de recommander à l'honorable secrétaire de la province, de bien vouloir faire amender l'article 3025 en y remplaçant le mot "novembre" par le mot "octobre," et abroge, l'article 3037, en le remplaçant par le suivant: "La pension ne sera servie aux pensionnaires pour chaque semestre, qu'en autant qu'ils en feront la demande par une déclaration attestée sous serment devant un juge de paix, un notaire ou un commissaire de la Cour supérieure établissant qu'ils y ont droit. Cette déclaration devra être transmise au surintendant de l'instruction publique dans les premiers quinze jours des mois de juin et de décembre."

La déclaration suivante est unanimement adoptée : que cette commission a appris avec regret le décès de M. F.-X. Couillard, notaire, qui pendant plusieurs années a été son secrétaire et a rempli les devoirs de sa charge avec une ponctualité et une droiture irréprochables.

Le salaire du secrétaire-trésorier est fixé à sept cent piastres.

Et la session est close

Le surintendant,

CYRILLE-F. DELAGE.

Le secrétaire,

AVILA DE BELLEVAL

DOCUMENTS SCOLAIRES

4ème RAPPORT ANNUEL DU CERCLE JACQUES-CARTIER DE L'A. C. J. C. DE MONTREAL

Comme par les années passées, nous ne parlerons dans ce rapport que des études faites dans notre cercle, passant sous silence toutes les initiatives prises au point de vue tant de la *piété* que de l'*action*.

Le cercle Jacques-Cartier a continué durant l'année pédagogique 1918-19 sa belle coutume de se réunir tous les quinze jours. A ses vingt-deux (22) séances régulières ou spéciales, il a étudié comme sujet principal, un programme de vingt (20) conférences sur l'histoire de l'instruction publique au Canada français. Cette étude nous a fourni l'occasion de lire et d'analyser, à peu près tout ce que nous avons d'écrit sur cette intéressante matière. Voici d'ailleurs le titre de chacune de ces causeries :

- I.—Instruction des premiers colons. Les premières écoles à Québec et aux Trois-Rivières.
- II.—Premiers instituteurs de 1635 à 1700.
- III.—Les premières écoles à Montréal et à la campagne, de 1657 à 1700, et leurs premiers professeurs.
- IV.—L'instruction primaire, en général de 1700 à 1760.
- V.—L'enseignement secondaire et spécial, de 1635 à 1760, avec liste des communautés d'hommes et de femmes établies au Canada.

- V.—La cession—Ses conséquences pour le peuple—Enquête sur l'Instruction publique en 1787
- VI.—Les filles étaient-elles plus instruites que les garçons au 17ème et au 18ème siècles chez nous ?
- VII.—Programme des écoles primaires en France au 17ème et au 18ème siècles, livres et méthodes.—Ce que l'on enseignait au Canada à cette époque.
- VIII.—L'Institution Royale 1801, son échec.—L'enseignement primaire 1800-1836.
- IX.—Loi scolaire de 1836 et les premières écoles normales primaires au Canada.—Loi de 1841-1846.
- X.—Association des instituteurs 1845.—Le brevet de capacité devient obligatoire pour les maîtres et maîtresses.—Les Bureaux des examinateurs.—L'inspectorat.
- XI.—Portraits du Dr Meilleur et appréciation de son livre : *Mémorial de l'éducation du Bas-Canada, Québec, 1876*. . . . du Dr Jacques Labrie (abbé A.-H. Gosselin, 1907). de François-Joseph Perrault (P.-B. Casgrain, 1898).
- XII.—La loi de 1856 et les écoles normales actuelles.—Inauguration des écoles normales, Jacques-Cartier, McGill, Laval.—Caractères, professeurs, élèves, programme, école d'application.
- XIII.—La formation du Conseil de l'Instruction publique. Portrait de l'hon. P.-J.-O. Chauveau et analyse de son volume : *"L'Instruction publique au Canada"*, Québec, 1876.
- XIV.—Loi de 1875 de 1876, et formation du Comité catholique.
- XV.—1878-1890.—Uniformité des livres de classe : la loi de 1880.—Biens des Jésuites, 1884-86.—Gratuité de l'enseignement à Montréal, 1888.
- XVI.—La décennie importante de 1890-1900 et la refonte de la loi scolaire.
- XVII.—L'enseignement secondaire au Canada de 1760 à nos jours et liste complète des collèges classiques, avec date.
- XVIII.—L'enseignement supérieur au Canada et nomenclature des écoles spéciales.
- XIX.—Coup-d'œil sur les systèmes d'enseignement dans les autres provinces du Canada.
- XX.—Les journaux et revues pédagogiques fondés en Canada.

Comme sujet secondaire, car c'est l'habitude au cercle J.-C. d'avoir deux conférences à chaque réunion, nous avons étudié tantôt des choses se rapportant à notre profession, tantôt des choses d'actualité. Qu'on en juge par l'énumération suivante :

a) L'uniformité des livres, b) l'école obligatoire, c) les réformes pédagogiques d'un comité de citoyens, d) la gratuité scolaire, e) l'école neutre et nationale, f) les avant-gardes, g) développement de la pensée de Mgr Dupanloup : "Dans l'éducation ce que l'instituteur fait lui-même est peu de chose, ce qu'il fait faire est tout", h) développement de la pensée : "L'enfant n'est pas un vase qu'il faut remplir, mais une âme qu'il faut élever", i) l'enseignement ménager, j) les avantages de l'étude collective, k) l'histoire du cercle Jacques-Cartier de l'A. C. J. C., l) l'affiliation des cercles pédagogiques à l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale J.-C., m) le travail méthodique dans nos cercles.

Toutes ces causeries ont été l'objet d'une discussion animée mais amicale et ensuite elles étaient reprises, résumées et publiées dans notre petit organe mensuel "Semons".

Afin de ne rien perdre du fruit précieux de l'étude collective, le conseil du cercle a préparé, pour la présente année, un beau programme sur l'histoire universelle de la pédagogie (15 conférences) sur l'économie politique (20 conférences) et sur les sujets des compositions pédagogiques universitaires (5 conférences)

Espérons que nous pourrons encore remplir durant de nombreuses années notre labeur de piété, d'étude et d'action.

G. BELLEFLEUR,

Inst.

Membre du Cercle.

1er novembre 1919.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Aujourd'hui nous analyserons une fable de La Fontaine, et nous en tirerons le sujet de rédaction. C'est la fable *Le Corbeau et le Renard* qui fera l'objet de cette leçon.

Le maître lira la fable le plus expressivement possible, la fera lire par les élèves, et procédera à peu près comme ci-dessous dans l'analyse, ayant toujours soin d'adresser les questions faciles aux moins avancés, afin que tous les élèves aient un effort à faire.

LE CORBEAU ET LE RENARD

Maître corbeau, sur un arbre perché,
 Tenait en son bec un fromage.
 Maître renard, par l'odeur alléché,
 Lui tint à peu près ce langage :
 Hé ! bonjour, monsieur du corbeau.
 Que vous êtes joli ! que vous me semblez beau !
 Sans mentir, si votre ramage
 Se rapporte à votre plumage,
 Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.
 A ces mots le corbeau ne se sent pas de joie ;
 Et, pour montrer sa belle voix,
 Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie.
 Le renard s'en saisit et dit : Mon bon Monsieur,
 Apprenez que tout flatteur
 Vit aux dépens de celui qui l'écoute.
 Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute.
 Le corbeau, honteux et confus,
 Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

M.—Qu'est-ce qu'un corbeau ?

E.—C'est un oiseau noir ?

M.—Connaissez-vous un oiseau qui ressemble au corbeau ?

E.—La corneille ressemble beaucoup au corbeau.

M.—Elle est de même famille que les corbeaux, mais de taille plus petite, avec le bec moins rond et moins arqué. Avez-vous déjà vu des corbeaux ?

E.—En faits d'oiseaux noirs, je n'en ai pas vu d'autres que des corneilles.

- M.—Que signifie le mot *Maître* devant corbeau ?
 E.—.....
- M.—C'est un titre qu'on donne aux avocats, aux procureurs et aux notaires. Pourquoi le fabuliste donne-t-il ce titre au corbeau ?
 E.—Je suppose qu'il lui donne ce titre-là pour rire.
- M.—C'est bien trouvé. Comment reconnaissez-vous que le fabuliste a raison d'appliquer plaisamment le titre de *maître* au corbeau ?
 E.—Je reconnais cela par le récit où maître Corbeau se fait jouer par un maître plus fin que lui.
- M.—Lequel ?
 E.—Le renard.
- M.—Que signifie *alléché* ?
 E.—Il signifie attiré.
- M.—L'auteur aurait-il exprimé la même idée, en disant *nomsieur le corbeau*, au lieu de *monsieur du corbeau* ?
 E.—Le titre monsieur du corbeau, me paraît donner plus d'importance au corbeau que celui, monsieur le corbeau.
- M.—Comment le petit mot *du* donne-t-il plus d'importance ?
 E.—Le mot monsieur se dit devant n'importe qui, quand on veut être poli, mais le petit mot *du* ne s'applique pas à tout le monde.
- M.—A qui s'applique-t-il ?
 E.—Il s'applique à quelqu'un de noble ou qui a été anobli.
- M.—Connaissez-vous des personnages de l'histoire qui ont *du* ou *de* devant leur nom ?
 E.—Monseigneur de Laval, M. de Champlain, Madame de Sévigné.
- M.—Pourquoi le renard se sert-il de cette particule noble devant corbeau ?
 P. Le renard ne parle pas, c'est l'auteur qui parle ainsi.
- M.—C'est bien sûr que le renard ne parle pas, le corbeau non plus ; mais l'auteur ne les fait-il pas parler à la place des personnes ?
 E.—Oui.
- M.—Revenons au titre : pourquoi le renard emploie-t-il *du* en plus de monsieur ?
 E.—C'est pour plaire mieux au corbeau.
- M.—Que signifie le mot *ramage* ?
 E.—Ramage signifie ici le chant du corbeau.
- M.—Savez-vous ce que ce mot veut dire dans cette expression : le *ramage* des enfants ?
 E.—Il doit vouloir dire le langage des enfants.
- M.—En ce sens il est au figuré et signifie le babil des enfants. Que signifie *se rapporte* ?
 E.—.....
- M.—Comprenez bien ce que le renard veut dire par les mots : si votre *ramage* se rapporte à votre plumage vous êtes le phénix, etc...

E.—Il doit vouloir dire si votre ramage est aussi beau que l'est votre plumage :

M.—C'est le sens ; se rapporter signifie avoir de la conformité, de la ressemblance.

Et le mot *phénix*, qu'en savez-vous ?

E.—D'après le sens, il signifie le plus beau.

M.—Phénix était le nom d'un oiseau fabuleux, unique en son espèce ; le mot s'applique à quelqu'un de rare, unique en son espèce. Que fait le renard à partir du 5e vers jusqu'au 10e ?

P.—Il loue le corbeau.

M.—Le renard loue-t-il le corbeau dans une juste mesure ?

E.—Il le loue d'une manière fort exagérée.

M.—Quel est le verbe qui signifie louer avec exagération ?

E.—.....

M.—Que dites-vous de vos compagnons qui parlent de leur force, de leurs prouesses ?

E.—On dit qu'ils se vantent.

M.—C'est bien cela ; n'est-ce pas ce que fait le renard ?

E.—Oui, M. le renard vante le corbeau.

M.—Pourquoi le vante-t-il ainsi ?

P.—Il le vante ainsi pour en obtenir ce qu'il désire.

M.—Que comprenez-vous par le 10e vers ?

E.—Je comprends que le corbeau est triste.

M.—Comment comprenez-vous cela ?

E.—Il est dit que le corbeau ne sent pas de joie.

M.—Voyez donc le petit mot entre ne et sent et dites si réellement le corbeau ne sent pas de joie.

E.—Il ne se sent pas de joie, suivant moi, signifie qu'il ne sent pas de joie dans lui.

M.—Louis, dites la nature du verbe *se sent*.

E.—C'est un verbe réfléchi.

M.—Lisez le verbe avec son sujet et la négation.

E.—Le corbeau ne se sent pas.

M.—Pourquoi ne se sent-il pas ?

E.—Parce qu'il a trop de joie, je suppose.

M.—C'est cela ; il a tellement de joie qu'il ne se sent plus, c'est-à-dire qu'il a perdu le sentiment, il est grisé par l'excès de joie.

Qu'est-ce qui l'a grisé à ce point ?

E.—Ce sont les louanges exagérées du renard ?

M.—Quels vers prouvent que le corbeau a ressenti de la joie ?

E.—Les vers 11e et 12e.

M.—Que fait le renard après s'être saisi du fromage ?

E.—Il fait la leçon au corbeau.

M.—Il rit de la sottise du corbeau.

Quelle fut la vengeance du corbeau ?

E.—Il jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

M.—Que représente le pronom *y* ?

E.—Il doit représenter les louanges du renard.

M.—Que veut dire le corbeau par les mots : qu'on ne l'y prendrait plus ?

E.—Il veut dire qu'on ne le trompera plus par les louanges.

M.—Quelle leçon pouvons-nous tirer de cette fable ?

E.—Nous pouvons tirer la leçon suivante : il faut se défier des flatteurs.

M.—Pensez-vous qu'il y ait beaucoup de corbeaux dans le monde ?

E.—J'ai vu beaucoup de corneilles, et n'ai point vu de corbeaux.

M.—Je ne parle pas des oiseaux, mais des personnes figurées par le corbeau de la fable.

E.—Je crois bien qu'il y en a plusieurs.

M.—Pourquoi croyez-vous cela ?

E.—Les louanges font toujours plaisir.

M.—Il faut s'entendre : les louanges délicatement faites ne manquent jamais de plaire ; mais les louanges plates, exagérées ou grossièrement faites peuvent déplaire, même choquer ; cela dépend de l'intelligence de la personne qui les reçoit.

Maintenant que vous comprenez bien cette fable et la leçon qu'on en peut tirer, pouvez-vous imaginer un récit qui en soit une application ? N'avez-vous jamais vu d'agents solliciter vos parents ou vos voisins pour les engager à prendre des *parts* ou à acheter des machines malgré eux ?

E.—Je me rappelle qu'un étranger est venu chez nous, un jour, et qu'il a tourmenté mon père pour lui faire acheter des *parts* dans une compagnie de produits miniers. Ne pouvant faire céder mon père, il alla chez le voisin qui en acheta pour plusieurs cents piastres.

M.—Voilà encore un exemple qui peut servir de devoir de rédaction.

Vous pourriez aussi en trouver un exemple parmi des enfants de votre âge, parmi vos camarades même, qui n'a pas été victime de la ruse d'un renard qui s'est servi de la flatterie pour obtenir ce qu'il voulait ? Il suffit d'observer pour en découvrir ; tenez : l'autre jour, j'ai entendu Simon vanter son camarade Léon pour en avoir des chocolats. Je me dis : Voilà un renard qui sent le fromage du corbeau.

(Le maître laissera aux élèves le choix de l'événement à narrer.)

Modèles.

LA MALHEUREUSE MACHINE

C'était pendant les semailles. Mon père labourait, quand un solliciteur bien mis, de mine accueillante, se présenta comme l'agent d'une manu-

facture d'instruments aratoires. Pour couper court, mon père lui répondit qu'il n'achèterait point d'autres machines cette année. En homme qui s'y connaissait, l'agent changea de sujet ; il se mit à louer la charrue, l'attelage, le labour, la terre, la profession du cultivateur, mon père, voire même toute la famille ; puis il ajouta : "Vous êtes d'un âge où il faut songer à ménager ses forces ; vous aurez besoin d'une moissonneuse pour récolter à l'automne ; vous êtes seul avec ce jeune garçon, dit-il, en me désignant.—Ma terre a trop de buttes et de cailloux pour tirer avantage d'une telle machine, d'ailleurs l'argent est trop rare.—De l'argent, monsieur, la compagnie n'en demande pas ; je vous fais, à vous seulement, quatre ans de crédit, à commencer après un an, à votre choix ; quant à la terre, monsieur, ne vous en inquiétez pas : la moissonneuse va sur les buttes, dans les trous, fait le tour des gros cailloux, passe par-dessus les moyeus et ne s'occupe pas des petits, ça va partout une machine comme ça. Je viendrai en faire l'essai moi-même et si elle ne donne pas satisfaction, point de vente."

Et pour vaincre la dernière résistance de mon père, l'habile vendeur ajouta : "Ne vous préoccupez pas du paiement, si vous êtes à court d'argent à l'échéance des billets, écrivez à la compagnie, et elle vous accordera un délai."

Enfin il se met à écrire et finit par faire consentir mon père à signer ces billets, promettant bien de le lui remettre si l'essai de l'instrument ne donnait pas satisfaction.

L'essai se fit, naturellement, au plus bel endroit du champ de blé, et l'agent donna le prétexte d'un engagement pour partir au plus tôt, emportant les billets. Le renard s'en allait avec le fromage.

Mon père n'était pas enthousiasmé de son achat ; il le fut encore moins quand il voulut s'en servir dans le champ caillouteux ; et à l'automne donc, à l'échéance du premier billet et à la réponse qu'on fit à sa demande d'un délai, ce fut le désenchantement pour de bon ; il comprit, mais un peu tard, qu'il faut se défier des belles promesses des sollicitateurs. Il faut avouer qu'il n'a pas le regard doux pour cette machine, et chaque fois qu'il entre sous l'abri où il l'a remise, il grommelle entre ses dents : "Malheureuse machine, damnée machine !" C'est pourquoi j'intitule ce récit : "Malheureuse machine ; ce serait sans doute plus juste de dire malencontreuse que malheureuse, mais le mot peint bien les ennuis et les déboires qu'elle lui cause.

N. TREMBLAY.

LECON D'ANGLAIS D'APRÈS LA METHODE NATURELLE

How many pictures do you see ? I see nine pictures.

Who figure in each picture ? Who are shown in each picture ? Who are represented in each picture ? A small boy and a dog figure in each picture ; are shown ; are represented.

To what race of dogs does the one shown in the picture belong ? I have no idea to what race it belongs ; I never before saw a dog like it. Neither did I, and like you I have no idea to what race it belongs.

Do you think it is the representation of a real dog, sir ? What do you mean by a representation of a real dog ? I mean the representation



of a real live dog ; not the drawing of an imaginary dog which existed only in the artist's imagination ; not a picture of an imaginary animal.

What do you think ? is it a real or an imaginary beast ? I have serious doubts about its being a real beast.

What makes you have doubts ? Many things make me have doubts, but the principal one is the ring, frill or ornament of hair growing on each of the dog's legs at the first joint from the ground ; as I never saw, heard, or read about a dog like the one in the picture, I think the artist must have imagined it ? I suppose you are right.

In the first picture what is the boy trying to do ? He is trying to make a horse of the dog ; he is trying to get on the dog's back ; he is trying to mount the dog.

Is the dog resisting his efforts ? Not at all, the animal appears to be resigned to his fate.

In the second picture has the boy succeeded in his attempt to change his dog into a horse ? No, he has not completely succeeded.

How far has he got in his endeavors ? He is astride the dog, and is almost lying face downward on the dog's back with his arms around its neck.

Is the dog strong enough to support him comfortably ? It does not appear to be strong enough to support him comfortably. Why do you think it does not appear strong enough to support him comfortably ? As its hind legs are stretched out behind it and they are bending under the boy's weight, I think the dog is not strong enough to be a horse for a boy of his weight.

Is the animal making any effort to get rid of him ? to throw him ? No the poor beast seems to be enduring him with a patience truly dog-like.

Describe the boy's position in the third picture. He is fully astride the dog ; his feet are a little in advance of its forelegs ; he is sitting up and holding to his steed, with both hands, by the tangled mass of hair round its neck.

In what direction is the boy's face turned ? It is turned towards me.

On the lad's face what is there ? There is a triumphant grin on his face.

Where is the dog's tongue ? It is hanging out of his mouth.

Where is its tail ? It is hanging between the poor canine's legs.

Is there a triumphant grin on the dog's face ? Please, sir, dogs don't grin ; they yawn sometimes ; they sometimes dream ; I have never known a dog to grin and in any case this dog has no cause to grin.

What has happened in the fourth picture ? In the fourth picture the canine has suddenly sat on its hind legs and as the result the boy has just as suddenly sat on the ground.

What is the boy doing with his hands ? He is holding the dog's sides with his hands.

What has happened to the triumphant grin ? I suppose it was knocked off when his sitting apparatus struck the ground with a bump.

Describe the fifth picture. In the fifth picture the would be rider and his steed stand facing each other. The canine is erect on all four legs, his head is held high and his tail is curved triumphantly upwards.

What does the dog's face seem to say ? It seems to say, "Well, my young friend, how did you like the bump I gave you ? was it not neatly done for a dog ?"

Can you see the boy's face ? No, I can't see it.

Can you judge of his expression ? Oh, yes, sir, quite easily.

If you don't see his face, how can you judge of his expression ? By his pose and besides I can see his sideface ; he is facing the dog ; his face has lengthened and he has a finger in his mouth ; you know, sir, a boy with a finger in his mouth is not crowing ; a finger in one's mouth is a sign of defeat.

In the sixth picture what new idea seems to have struck the boy ? In the sixth picture, he seems to have come to the conclusion that he can prevent the dog from sitting down suddenly on his hind legs by holding him by the tail.

What is he doing to carry out the idea ? He is mounting the dog with his face to its tail.

What does the dog think of the new scheme ? The dog appears absolutely indifferent to the new scheme.

The seventh picture shows what ? It shows the boy once more astride the beast ; this time though, his face is turned towards its tail, his back towards its head ; his feet touch its hind leg's and he is rigidly holding its upturned tail with both hands.

What is his expression ? His expression is one of self satisfaction.

What does his expression seem to say ? It seems to say : "You see, old dog, you thought you could get the better of me, but you can't ; I am too smart for you."

What does the dog appear to be thinking ? The thoughts of the dog if put into words would run as follows : "My dear little boy, hold on as hard as you can, it will not avail you anything, I am going to land you on your back and give you the surprise of your life."

In the eighth picture what has the tricky dog done ? He has suddenly lowered the front of his body by bending and stretching out in front of him his forepaws until they are almost flat on the ground.

How has the dog's sudden manœuvre affected the position of the young rider ? Thrown suddenly backward the boy has lost his hold on the dog's tail and is now frantically catching at the air, with both hands, in a vain effort to find something to hold on to.

Describe the last picture. In the last picture, as the dog has continued the downward movement of the forepart of his body, the boy has been projected backward over the dog's head and has landed on the flat of his back on the ground ; his feet are in the air ; his cap is gone and on his face is an expression of pained surprise.

If the dog could speak, what think you would he say ? If he was at all literary he would probably say, contemplating the boy : "How have the mighty fallen".

JOHN AHERN.

HISTOIRE DU CANADA

UNE GRANDE FIGURE : JACQUES CARTIER (1)

Après avoir étudié le marin et l'observateur, il serait intéressant d'étudier l'administrateur et le politique.

A ce point de vue, les documents sont peu nombreux, parce que l'action administrative de Cartier ne pouvait avoir beaucoup d'étendue : ils ne sont pourtant pas complètement nuls.

Tout d'abord, nous ferons remarquer que l'ensemble de ses qualités lui avait mérité l'estime du Vice-Amiral de la Meilleraie et de l'Amiral Chabot qui le présentèrent au roi comme le digne émule des Colomb et des Vasco de Gama.

Le monarque lui-même apprécia Cartier et lui donna toute sa confiance. Ses pouvoirs furent illimités, et Roberval, nommé Gouverneur et Vice-Roi des Nouvelles-Terres, ne pouvant le suivre immédiatement dans son troisième voyage, lui donna ordre de partir et pleine autorité de se conduire en toute chose comme il l'eût fait lui-même.

Cartier, en effet, n'était point dépourvu des éminentes qualités d'un fondateur de colonie qui, souvent avec peu, doit suffire à beaucoup, et au milieu des pénuries et des difficultés du moment, assurer l'abondance et les commodités de l'avenir. Et c'est peut-être parce qu'il avait prévu l'insuccès de Roberval, qu'il ne voulut point retourner avec lui en Canada.

"Sa navigation conçue sur un très bon plan, dit M. Cunat, a été exécutée avec courage, persévérance, habileté et succès."

Suivant la nécessité, le marin devenait ingénieur, militaire, architecte, agriculteur, économiste, agronome.

Avant tout, il s'occupa de la culture des terres, premier principe de toute colonisation, seul moyen d'attacher le colon au sol et de le multiplier.

L'aspect de la végétation lui révèle la qualité des terres, et les produits qu'elles peuvent donner. Il bâtit, il défriche, il sème, il récolte ; ses essais sont heureux, et d'un coup d'œil assuré il découvre les ressources qu'offre la contrée à la marine, au commerce, à la vie et à l'industrie de ses futurs habitants.

Le premier établissement tenté, il le met à l'abri de toute attaque. A l'entrée de la rivière du Cap-Rouge, il construit un fort, et ce fort, admirablement situé, commande à la fois la rivière et le fleuve, protège ses vaisseaux, les habitations de ses équipages et les terres défrichées.

Le Canada ne jouit pas du ciel de la Grèce, ni de la fertilité de Cuba ; mais, sous ses neiges de six mois, le sol semble préparer sa puissance pour produire, en trois mois, des moissons auxquelles dans d'autres contrées il faut plusieurs saisons pour croître et mûrir.

Comme le Nil, qui fut la route commerciale de l'Egypte, appelée jadis le grenier de Rome, le Saint-Laurent, suzerain de grandes rivières accourant de toutes les directions,

(1) Voir l'"Enseignement primaire de décembre 1919.

formé d'une chaîne de lacs, véritables mers intérieures qu'il rallie à l'Océan, est la grande voie commerciale qui devait faire de ce pays la plus riche grenier, et le plus beau chantier maritime de la France. Et voilà qui valait bien la peine de disputer à une jalouse et puissante rivale "ces quelques arpents de neige."

Ce que le pyrrhonisme de Voltaire n'avait pas soupçonné, le génie du marin Breton l'avait deviné.

Faut-il s'en étonner? Non :—l'impie qui ne voit rien au-delà de l'horizon de la vie et des jouissances égoïstes du présent, ne saurait avoir que des idées mesquines et bornées.

L'apôtre, au contraire, qui travaille pour l'éternité, qui apprend, dans la contemplation du Verbe, que les sacrifices d'un jour ont des espérances d'immortalité, a des vues qui tiennent de l'infini. Or, hâtons-nous de le dire, Jacques Cartier était un apôtre, et voilà pourquoi l'avenir se déroule à ses yeux comme dans une vision prophétique.

Oui, il est vrai, et il est temps de le dire, le marin Breton n'a pas été seulement un *pilote habile*, ainsi que l'on parlait jadis, il fut encore un *messager apostolique* du roi très-chrétien, député par le fils aîné de l'Église vers des peuples inconnus et idolâtres, pour les convier à l'alliance des nations catholiques, à la jouissance des lumières pures de l'Évangile et au bienfait de la véritable civilisation. Il n'est point venu sur les rives du Saint-Laurent y fonder quelques comptoirs de commerce, mais y établir une COLONIE CHRÉTIENNE.

Vouloir juger le révélateur du Canada en dehors de l'idée religieuse qui le domine, abstraction faite du but divin qui anime et vivifie toutes ses entreprises, c'est vouloir le méconnaître, c'est désirer n'avoir de lui qu'un portrait incomplet, c'est descendre cette grande figure du piédestal que lui a élevé sa foi, et où il rayonne d'une grandeur et d'une majesté presque célestes, pour ne le contempler que dans les minimes proportions des hommes ordinaires.

Pour comprendre Cartier à ce nouveau point de vue, on doit se rappeler dans quelles intentions les rois de France entreprirent de coloniser le Canada.

"Nos rois", dit Lescarbot, peu suspect en cette matière, "nos rois, en se mettant en mouvement pour les découvertes, ont eu d'autres fins que celles de nos voisins méridionaux. Car je vois par leurs commissions qu'ils ne respiraient que l'avancement de la Religion Chrétienne, sans aucun profit présent."

On peut citer le texte même des commissions. "Allez, écrivait François Ier à son Maître-Pilote, "pénétrez le plus avant dans le pays de Canada et d'Hochelega, conversez et habitez avec leurs peuples afin de faire une chose agréable à Dieu, notre Créateur et notre Rédempteur, en procurant la glorification de son nom, et l'augmentation de notre Mère la Sainte Eglise Catholique dont nous sommes dit et qualifié le premier fils."

La même idée dominait Cartier. "Je n'ai couru tant de périls et tant de dangers," écrivait-il au roi de France après son second voyage, "que pour l'augmentation de la foi," dont la vive lumière, pensait-il, devait briller successivement aux yeux de toutes les nations du globe, comme le soleil qui visite chaque jour tous les peuples de la terre.

Rien ne dément, dans la conduite du capitaine malouin, le zèle apostolique que respire sa lettre au roi de France; bien au contraire, tout démontre qu'il se soutient toujours à la hauteur de sa noble mission.

Il part, et ce n'est point avant d'avoir invoqué la protection du Dieu qui commande aux flots de la mer; ce n'est point sans s'être agenouillé, comme un humble missionnaire, aux pieds de son évêque pour recevoir sa bénédiction qui fécondera son entreprise.

Arrivé dans le Nouveau-Monde, on peut suivre ses traces sur les plages et les fleuves qu'il visite, au nom des saints qu'il sème sur son passage, comme s'il voulait intéresser la Cour entière des bienheureux au succès de son œuvre.

(à suivre)

SUJET DE COMPOSITION (8^{ème} année)

TIRÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA

“ FIDÈLE AU DRAPEAU ”

1. En 1770, Carleton, après avoir gouverné le Canada 4 ans, passa en Angleterre déposer au pied du trône les justes plaintes des Canadiens.
 2. En 1774, l'attitude menaçante des colonies anglaises situées au sud du Canada (Etats-Unis actuels), amena l'Angleterre à accorder aux Canadiens "l'Acte de Québec" qui assurait aux catholiques le libre exercice de leur religion, les dispensait du serment du test, rétablissait les lois civiles françaises.
 3. L'Angleterre pour payer ses dettes énormes décréta l'impôt du timbre à ses colonies américaines. Après les protestations ce fut la révolution complète.
 4. Rappelons-nous que les Américains, dans leur pétition de 1774 aux Anglais, demandaient l'abolition de la religion catholique au Canada, comme étant impie, hypocrite et meurtrière.
 5. En 1775 les Américains demandaient aux Canadiens de faire cause commune avec eux. Montgomery entra dans Montréal mais trouva le mort à Québec qu'il ne put prendre. Les Anglais font un second appel aux Canadiens en 1776.
 6. Mgr Briand, évêque de Québec, avait publié un mandement où il rappelait aux Canadiens la foi récemment jurée au roi.
 7. Thompson, qui vient de Sorel et qui se dirige vers Trois-Rivières, se trouve, au soir du 15 sept. 1776, à l'embouchure de la rivière Nicolet avec ses 1800 hommes, prêt à traverser le fleuve le lendemain—Baptiste Auclair, 65 ans, veut être fidèle au drapeau Anglais contre lequel il s'est battu pourtant en 1759.—Son fils, François, 22 ans, a été ébloui par les belles paroles des chefs américains qui sont là, au camp—sur les bords du fleuve.
- Raconter, que pendant cette nuit du 15 septembre, François Auclair se rend chez son père, brave cultivateur du bas de la rivière Nicolet, pour lui parler indépendance—Le père lui répond—

CAUSERIE ET LECON DE CHOSES

(1^{ère} et deuxième année)

LA TÊTE D'UNE PETITE FILLE

La maîtresse fera cette leçon avec une petite fille auprès d'elle.

M. Dans une précédente leçon, mes enfants, nous avons parlé des diverses parties de notre corps. Nous allons aujourd'hui examiner en détail la tête. Marthe va nous prêter la sienne. Remarquez d'abord que c'est la partie qui surmonte notre personne. Où est-elle placée?—*R.* Sur les épaules.—*M.* Quelle est sa forme?—*R.* Ronde en arrière, un peu allongée en avant.—*M.* La partie ronde se nomme le crâne, la partie allongée, la face. Le crâne est une boîte osseuse, très dure (*toucher*) qui contient des organes très délicats, entre autres, le cerveau. Voilà pourquoi il faut éviter de vous donner des coups sur la tête. Le crâne est recouvert par une membrane, une peau si vous aimez mieux, qui se nomme le cuir chevelu. Savez-vous pourquoi?—*R.* Parce qu'elle est recouverte par les cheveux?—*M.* Oui; ces cheveux sont longs et soyeux chez les petites filles. Ils sont aussi de diverses couleurs. Ainsi ceux de Marthe?—*R.* Sont blonds. Ceux d'Alice noirs. Ceux de Louise marron.—*M.* On appelle cette couleur châtain. Les personnes âgées les ont gris ou blancs.

La face est ce que vous appelez encore la *figure* ou le *visage*. Qu'y voyez-vous?—*R.* D'abord le *front*. —*M.* Touchez toutes cette partie. Ensuite.—*R.* Ensuite deux yeux.—*M.* Ces yeux sont surmontés de deux arcs appelés *sourcils*.—*R.* Puis, un nez.—*M.* Qui comprend deux *narines*.—*R.* Une bouche.—*M.* Qui s'ouvre au moyen de deux *lèvres*.—*R.* Deux joues. Deux oreilles. Le menton.—*M.* Bien ; la face des petites filles est agréable à voir et à embrasser. savez-vous quand?—*R.* Quand elle est propre et bien lavée. —*M.* Oui ; une petite fille qui se respecte se présente toujours avec un visage net et souriant. Rien n'est repoussant comme une figure malpropre et boudeuse.

Résumé oral, puis écrit.—La tête comprend le crâne et la face, sur le crâne sont les *cheveux*. Sur la face on voit le *front*, les *yeux*, les *sourcils*, le *nez*, la *bouche*, les *joues*, les *oreilles*, le *menton*.

Dessinez une tête de face et de profil.

(L'Ecole et la famille.)

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LA VIE CACHÉE DE JÉSUS

Pendant 30 ans, Jésus nous montre par son exemple que l'obéissance, le travail et le recueillement sont les bases de la vie chrétienne. C'est ce qu'on nomme sa "vie cachée", brièvement indiquée dans les Évangiles.

Dans sa vie cachée, Jésus s'est montré un Dieu par la perfection de ses vertus, mais en même temps il agit comme un homme véritable et ennoblit le travail et les travailleurs. Imitons-le : soyons obéissants, actifs et pieux.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

LA TABLE

Adèle dispose le couvert pour le dîner de la famille. Elle apporte pour chacun une cuillère, une fourchette et un couteau. Devant chaque assiette elle place un verre et une serviette. Elle met, au centre, la carafe et la salière. Puis elle apporte le bon pain doré que chacun va manger avec appétit.

EXERCICES.—Faire une liste de tous les noms contenus dans la dictée et indiquer le genre de chacun de ces noms.

Si votre mère vous disait de mettre le couvert, comment vous y prendriez-vous ?

Une fourchette, une assiette, une serviette.—Je vais, tu vas, il va ;—elle met, elle fait, elle dit.—Un verre à boire, un ver de terre, un arbre vert.

II

L'ŒUF

L'œuf a une forme ovale. Nous mangeons les œufs de poule et rarement de canard. Ce qui entoure l'œuf est la coquille. Dans un œuf dur on voit très bien le blanc, le jaune et un petit espace vide vers le gros bout de l'œuf. Avec les œufs battus on fait une omelette. On peut faire cuire les œufs sur le plat ou à la coque.

EXERCICES.—1. Comment se nomment les animaux qui se reproduisent par les œufs ?—Ce sont des animaux ovipares.

2. Citer des mots de la famille de *œuf*.—*Ovaire*, organe destiné à la production des œufs.—*Ovale*, en forme d'œuf.—*Ove*, ornement d'architecture en forme d'œuf.—*Ovipare*, qui se reproduit par des œufs.—*Ovoïde*, qui a la forme d'un œuf.
3. Analyser les noms de la dictée.
4. Indiquer la nature des propositions de cette phrase : *ce qui entoure l'œuf est la coquille.*

RÉCITATION

EN CLASSE

Camarades, nous voici tous
Assis sur nos bancs, à l'école.
Du maître écoutons la parole.
Soyons attentifs, taisons-nous.
Apprenons d'abord sans murmure
À lire au tableau couramment ;
Sachons compter exactement
Et formons bien notre écriture.
Lire, écrire, compter, c'est bien,
Faire silence est mieux sans doute ;
On s'instruit pourvu qu'on écoute,
Le bavard n'apprend jamais rien.

François PERRON.

QUESTIONS.—Pourquoi venez-vous à l'école ?—
Comment devez-vous vous y conduire ?—Quel est
le moyen conseillé pour bien s'instruire ?—Qu'est-
ce qu'un bavard ?—Pourquoi le bavard n'apprend-
il rien ?

RÉDACTION

LE LAIT

PRÉPARATION DU DEVOIR.—1. Qu'est-ce que le
lait ?—2. Quels animaux domestiques nous four-
nissent le lait ?—3. À quoi sert-il ?—4. Aimez-
vous le lait ?—Comment le préférez-vous ?—
5. Que fait-on de bon : avec le lait seul ? avec
des œufs et du lait ?

DÉVELOPPEMENT

1. Le lait est un liquide blanc.
2. Ce sont les vaches, (et en certains pays les chèvres, les brebis) qui nous fournissent du lait.
3. Il est indispensable aux tout petits enfants dont il fait l'unique nourriture.
4. J'aime beaucoup le lait.

5. Avec le lait seul, on fait des fromages, du beurre. Avec du lait et des œufs, on fait beaucoup de friandises, de la crème, des œufs au lait, des omelettes soufflées. Tout cela est très bon.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

NE PAS MENTIR

La plus aimable qualité d'un enfant, c'est la candeur, la franchise. Quand on est fermement résolu à ne rien cacher, on est forcé d'être honnête et bon. Le mensonge est une chose honteuse et injuste à l'égard d'autrui, à qui on n'a pas le droit de voler la vérité. On ment quelquefois par faiblesse, plus souvent par lâcheté, par vanité, par méchanceté. En mentant, on risque de n'être cru de personne et, chose plus grave, on s'habitue à se livrer à tous les vices dont on espère éviter les conséquences par des mensonges. Il n'est jamais permis de mentir.

EXPLICATIONS.—*Candeur* : litt., blancheur ; au figuré, état d'une âme pure, exempte de tache, innocente, qui se montre telle qu'elle est, sans défiance ; rapprocher candide, candidat.—*Autrui* : les autres, le prochain ;—*altruisme* ?—Comment peut-on voler la vérité ?

LES IDÉES.—Quelle est la plus aimable qualité d'un enfant ?—Qu'est-ce qu'être honnête ?—Le mensonge est honteux, pourquoi ?—Quel motif pousse à mentir ?—Signaler quelques conséquences du mensonge ?

EXERCICE.—Vous direz ce que vous pensez du mensonge.

II

L'HONNEUR NATIONAL

Un puissant navire anglais, le plus grand paquebot qu'on eût construit jusqu'alors, un navire plus haut que bien des clochers et plus long que bien des rues de village, était en train de faire naufrage. Les deux mille personnes et plus qu'il portait étaient en proie aux *sentiments* tumultueux qui déchi-

rent l'âme devant la mort imminente. Le capitaine leur dit : "Conduisez-vous comme des hommes, comme des Anglais." Le capitaine savait bien qu'il existe des hommes courageux et héroïques chez tous les peuples. Mais il voulait que dans cette catastrophe, à laquelle lui-même ne voulait pas survivre, les victimes périssent en hommes de cœur, afin que le monde entier, que la télégraphie sans fil allait renseigner, sût qu'en mourant le sentiment de l'honneur national les avait soutenus. Nous aussi, dans la vie, devant la mort, partout, *conduisons-nous comme des Canadiens français.*

QUESTIONS.—1. Analysez grammaticalement : *conduisons-nous comme des Canadiens français.*

2. Que veut-on dire quand on dit *des sentiments déchirent le cœur* ?

3. Mots de la même famille que *honneur, consuetude, sentiments.*

RÉCITATION

LES OISEAUX EN HIVER

Le soir, au coin du feu, j'ai pensé bien des fois
A la mort d'un oiseau, quelque part, dans les bois.
Pendant les tristes jours de l'hiver monotone,
Les pauvres nids déserts, les nids qu'on abandonne,
Se balancent au vent, sous le ciel gris de fer.
Oh ! comme les oiseaux doivent mourir l'hiver !
Pourtant, lorsque viendra le temps des violettes,
Nous ne trouverons plus leurs délicats squelettes
Dans le gazon d'avril où nous irons courir.
Est-ce que les oiseaux se cachent pour mourir ?
FRANÇOIS COPPÉE.

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

LA BONTÉ

La bonté, quand on la considère de près, n'est rien moins que le privilège le plus particulier de notre nature et le trait qui peut-être nous distingue le plus profondément du reste de l'univers.

Seul, entre toutes les créatures, l'homme connaît une autre émotion que celle de sa propre souffrance ; le contre-coup de la douleur d'autrui l'atteint, et, en portant secours à ceux qui souffrent, il sent qu'il se soulage lui-même. Bien plus, il sent qu'il s'élève, il découvre qu'il y a de côté dans son âme une sorte de chemin ouvert vers une région supérieure à celle où s'agit tout ce qui l'entoure et où tout le reste de son être le tient lui-même attaché ! Enfin, il ne peut se résoudre à se croire le seul être bon dans l'univers et à regarder son cœur comme l'unique sanctuaire où la bonté réside. Il cherche donc à entrevoir, au-delà des rigueurs du monde visible, la souveraine bonté unie à la pleine puissance, et c'est là qu'il met son espoir, ou plutôt son recours contre la dureté de la nature et contre les froissements de la vie. Quand les mœurs s'adoucissent, quand l'homme s'améliore, la bonté est le trait qui le frappe et l'attire le plus dans sa conception de la personne divine.

PRÉVOST-PARADOL.

II

CHOIX PROVIDENTIEL DES PREMIERS COLONS DU CANADA

Quand le temps fut venu de fonder une colonie dans ce pays, Dieu *suscita* à cet effet Champlain, comme il avait suscité Jacques Cartier pour en faire la découverte. Ce grand homme réunissait à un haut degré toutes les qualités nécessaires pour accomplir une œuvre aussi importante. Sa foi et sa piété lui firent comprendre quels soins il devait apporter dans le choix du personnel destiné à former le noyau de la colonie. Et, certes, ce doit être pour nous, Canadiens français, le sujet d'un bien légitime orgueil que de savoir que les premières familles de cette colonie, *desquelles* nous descendons pour la plupart, ont été choisies parmi ce qu'il y avait de mieux dans la mère-patrie, sous le rapport moral et religieux.

Ce sont ces familles *d'élite* qui nous ont légué cette foi vive et ces mœurs douces qui ont toujours caractérisé le Canadien français, ce profond respect pour l'autorité,

soit religieuse, soit civile ; cet attachement inébranlable à l'enseignement de l'Église, qui a fait notre force, qui a toujours été notre salut au moment du danger, en nous tenant unis comme un seul homme. Les précieuses qualités du cœur qui distinguent nos compatriotes, leur généreuse et bienveillante hospitalité, leur politesse proverbiale, qui charment les étrangers ; cet esprit franchement et sincèrement libéral, qui leur assure l'estime et la confiance de leurs concitoyens d'origine étrangère, sont encore une portion de l'héritage précieux que nous ont légué ces nobles et religieux ancêtres.

MGR LAFLECHE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES :—*fonder* : établir sur un fond, sur une base solide. Comparer *fonder* et *fondre* dans les temps simples : fondant, fondant ; fondé, fondu ; je fonde, je fonds, je fondais, je fondais, je fondais ; je fonderai, je fonderai ; je fonderais, je fonderais ; que je fonde, que je fonde ; que je fondasse, que je fondisse.—*Susciter* : fit naître, fit paraître ; *ressusciter* signifie susciter de nouveau.—*Certes* . adverbe qui donne la plus grande force à l'affirmation.—*Desquelles* : expliquez la formation de ce mot . . . le pronom conjonctif *lequel* est formé de l'article *le* et du mot *quel* qui varie entre deux en genre et en nombre : *lequel, laquelle, lesquelles, lesquelles* , il est précédé de la préposition *de* qui le fait rapporter à *descendants* : descendons de qui, *desquelles* (des familles) ; *de et les* se contractent et forment *desquelles*.—*d'élite* : de choix ; mot de la famille de *être*, choisir.—*Caractérisé* : caractériser signifie donner un caractère, des marques qui distinguent et font reconnaître.—*qui charment* : l'antécédent de qui ? *qualités, hospitalité, politesse, Concitoyens d'origine étrangère* : pourrait-on mettre *compatriotes* au lieu de *concitoyens* ? Non : la patrie est le pays où l'on a pris naissance, deux *compatriotes* sont de la même patrie. *Citoyen* signifie qui habite une cité, une ville ; il n'est pas nécessaire d'y être né.—*Sont* : le sujet ? . Il est multiple : *qualités, hospitalité, politesse, esprit*.—*ont légué* : ont donné par legs, par testament, par héritage. Justifiez l'orthographe du participe. . . Le compl. direct que placé avant est du masculin singulier, car son antécédent est *héritage*.

RÉCITATION

RECOMMANDATIONS

Combien l'on voit de fleurs, avec l'aurore écloses,
Sur leur tige, le soir, se pencher pour mourir !
Mais près d'elles, déjà, d'autres lis, d'autres roses
Attendent le soleil qui viendra les ouvrir.

Ainsi, quand de retour, après plusieurs années,
Du foyer paternel nous franchissons le seuil,
Combien d'être chéris, comme des fleurs fanées,
Ont disparu, laissant le vieux logis en deuil !

Cependant ce logis ne reste jamais vide,
Les fauteuils des vieillards font place à des berceaux ;
Sur l'herbe que l'aïeul foulait d'un pied timide,
Les petits-fils rieurs promènent leurs cerceaux.
GABRIEL SEMARE.

COMPOSITION

SUJET.—“Rien ne fait tant de bien que de faire du bien”, a dit Legouvé.—Donner quelques exemples de la vérité de cette maxime.

DÉVELOPPEMENT

Cette pensée est de l'académicien français Legouvé, mort si chrétiennement à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il écrivait, peu avant de mourir, une page charmante dans laquelle il notait de spirituelles et chrétiennes recettes pour devenir vieux, — devenir de bons et d'aimables vieux . . .

“J'ai eu pour amie, écrit-il, une vieille dame riche, intelligente, entourée de bien-être, mais atteinte de dures infirmités, qui la laissait rarement sans souffrances.

Le docteur lui ordonnait le repos, le bon sens le lui imposait.

Et elle, tous les jours, à deux heures, montait dans sa voiture et allait visiter ce qu'elle appelait ses chers pauvres.

Elle avait passé ses vieux jours à donner ; la vieillesse lui fut douce.

Voulez-vous qu'ils soient doux et paisibles vos vieux jours, malgré les infirmités, les délaissements et les nuages qui assombrissent le soir de la vie ?

Dès maintenant, jeunes gens, soyez bons, bien bons.

Mais il ne suffit pas d'être bon dans le cœur, il faut être activement et pratiquement bon.

La bonté dans l'âme, disait un ancien, est un parfum dans une cassolette d'or ; il faut le répandre si vous voulez qu'il embaume

Etes-vous riches ? Secourez. Etes-vous sans fortune ? Consolez. Etes-vous sans influence ? Aimez. Etes-vous seul, isolé ? Priez. Etes-vous dans une famille le plus petit, le moins doué, le moins apprécié ?

Soyez prêt à rendre les menus services, ou qu'on vous demande ou que vous prévoyez utiles, mais sans bruit, sans appareil, sans même être aperçu.

Soyez toujours l'être qui donne ou qui cherche à donner.

Que donner soit pour votre cœur ce que respirer est pour votre poitrine : un besoin.

Une bonne parole, dite simplement, est un don.

Un objet prêté, une marque de politesse, un sourire qui remercie ou qui accueille, une éné évitée à quelqu'un, un renseignement fourni, se mettre un peu à l'écart pour ne pas gêner, tout cela est un don.

Et de tous ces actes, à peine aperçus et à peine accueillis, rayonne quelque chose de divin qui pénètre l'âme et la remplit d'une douce sérénité.

Rien ne nous fait tant de bien que de faire du bien."

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. La dépense d'un ménage s'est élevée dans les 219 premiers jours de l'année à \$1067.625. De combien doit-il diminuer sa dépense par jour dans le reste de l'année, pour que la dépense totale soit de \$1571.325 ?

Solution : $365 - 219 = 146$, nombre de jours qui restent.

$\$1067.625 \div 219 = \4.875 ., la dépense par jour pour les 219 premiers jours de l'année.

$\$1571.325 - \$1067.625 = \$503.70$, la dépense totale pour les 146 derniers jours de l'année.

$\$503.70 \div 146 = \3.45 , la dépense journalière pour les 146 derniers jours.

$\$4.875 - \$3.45 = \$1.425$, la diminution. *Rép.*

2. Un marchand achète du drap à \$19.60 les 7 verges et le revend \$13.60 les 4 verges. La vente totale ayant produit un bénéfice de \$72., on de mande quel est le montant de cette vente ?

Solution : $\$19.60 \div 7 = \2.80 , le prix d'achat d'une verge.

$\$13.60 \div 4 = \3.40 , le prix de vente d'une verge.

$\$3.40 - \$2.80 = \$0.60$, le bénéfice sur une verge. *Rép.*

$\$72. \div \$0.60 = 120$ verges, le nombre de verges vendues.

$\$3.40 \times 120 = \408 ., le montant de la vente. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un maçon fait les $\frac{7}{12}$ d'un mur en 9 jours $\frac{1}{2}$. Combien mettra-t-il de temps pour l'achever ?

Solution : $\frac{7}{12} = 9\frac{1}{2}$ jours $\frac{19}{2}$ de jour.

$\frac{12}{12} - \frac{7}{12} = \frac{5}{12}$, la partie qui reste à faire

$\frac{7}{12} = \frac{19}{2}$

$\frac{1}{12} = \frac{19}{2 \times 7}$

$\frac{5}{12} = \frac{19 \times 5}{2 \times 7} = \frac{95}{14} = 6\frac{11}{14}$ jours. *Rép.*

2 Partager \$27000 entre 3 personnes, de manière que la part de la deuxième soit les $\frac{2}{3}$ de la part de la première et la part de la troisième soit égale à la moitié de la somme des deux autres

Solution : Soit \$1. la part de la 1ère, alors $\frac{2}{3}$ celle de la deuxième.
 $\$1. + \frac{2}{3} = \frac{5}{3}$, la somme des parts des deux premières.
 $\frac{1}{2}$ de $\frac{5}{3} = \frac{5}{6}$, la part de la troisième.
 $\$1. + \frac{2}{3} + \frac{5}{6} = \frac{15}{6}$, la somme des parts des trois personnes.

La première à $\frac{6}{6}$;

La deuxième à $\frac{4}{6}$;

La troisième à $\frac{5}{6}$; en tout $\frac{15}{6}$.

Ainsi sur \$15., la 1ère a \$6., la 2e \$4., la 3e \$5.

$27000 \div 15 = \$1800$.

$\$1800 \times 6 = \10800 , la part de la 1ère. *Rép.*

$\$1800 \times 4 = \7200 , la part de la 2e. *Rép.*

$\$1800 \times 5 = \9000 , la part de la 3e. *Rép.*

3. Deux ouvriers travaillent dans le même atelier. Le salaire du second est les $\frac{3}{4}$ de celui du premier ; 20 journées du premier et 25 journées du deuxième sont payées ensemble \$232.50. Quel est le salaire de chaque ouvrier ?

Solution : Les 25 journées du second = $\frac{3}{4}$ de 25 = $\frac{75}{4} = 18\frac{3}{4}$ journées du premier.

L'ouvrage des deux = 20 journées du 1er + $18\frac{3}{4}$ journées du 1er =

$38\frac{3}{4}$ journées du premier = \$232.50.

$\frac{155}{4}$ de journées du premier = \$232.50.

$\frac{1}{4}$ de journée du premier = $\$232.50 \div 155$.

$\frac{4}{4}$ de journée du premier = $\$232.50 \times \frac{4}{155} = \$1.50 \times 4 = \$6$.
 salaire journalier du 1er. *Rép.*

$\$20. \times 6 = \120 , salaire total du 1er. *Rép.*

$\frac{3}{4}$ de journée du 1er = $232.50 \times \frac{3}{155} = \$1.50 \times 3 = \$4.50$,
 salaire journalier du second. *Rép.*

$\$4.50 \times 25 = \112.50 , salaire total du second. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Un marchand a acheté 2 pièces de drap, la première de 32.5 verges à \$2.45 la verge, la deuxième de 18.25 verges à \$2.27 la verge. Il revend la première avec un bénéfice de 15% sur le prix d'achat. A quel prix doit-il revendre la verge de la deuxième pièce pour que le bénéfice total soit de 12% sur le prix d'achat ?

Solution : $\$2.45 \times 32.5 = \79.625 , le coût de la 1ère pièce ;
 $\$2.27 \times 18.25 = \41.4275 , le coût de la seconde pièce ;
 $\$79.625 + 41.4275 = \121.0525 , le coût total.
 $121.0525 \times 1.12 = \$135.5788$, le prix total de vente.
 $\$79.625 \times 1.15 = \91.56875 , ce qu'il a vendu la 1ère pièce.
 $\$135.5788 - \$91.56875 = \$44.01005$, ce qu'il doit vendre
la seconde pièce.
 $\$44.01005 \div 18.25 = \2.412 , le prix qu'il doit vendre
la verge de la 2de pièce. *Rép.*

2. Le savon frais se vend \$1.20 les 10 livres ; en séchant il perd 12% de son poids. Quel est le prix d'une livre de savon sec ?

Solution : $\$1.20 \div 0.88 = \1.36 , le prix de 10 livres de savon sec.
 $\$1.36 \div 10 = \0.136 ou \$0.14, le prix d'une livre de
savon sec. *Rép.*

3. Une balle de café vert de 150 livres vaut \$0.38 la livre. Une fois torréfié, la valeur du café s'est élevée à \$0.50. Combien pour cent de son poids le café vert perd-il par la torréfaction ? Combien les 150 livres ont-elles perdu de leur poids ?

Solution : $\$0.50 = 1$ livre de café torréfié ;
 $\$0.01 = \frac{1}{50}$ de livre de café torréfié ;
 $\$0.38 = \frac{1}{50} \times 38 = \frac{38}{50} = \frac{19}{25}$ de livre de café torréfié ;
Ainsi 1 livre de café vert ne pèse après la torréfaction que
 $\frac{19}{25}$ de livre. Donc la torréfaction fait perdre au
café vert $\frac{25}{25} - \frac{19}{25} = \frac{6}{25}$ de livre ;
 $\frac{6}{25} = 6 \div 25 = 0.24 = 24\%$. *Rép.*
 $150 \times 0.24 = 36$ livres, la perte sur 150 livres de café
vert. *Rép.*

Preuve : $150 - 36 = 114$ livres de café torréfié.
 $\$0.38 \times 150 = \$57.$, le coût des 150 livres de café vert.
 $\$0.50 \times 114 = \$57.$, le coût des 114 livres de café torréfié.

ALGÈBRE

1. Trouver une fraction dont le dénominateur surpasse le numérateur de 12 et qui donne $\frac{3}{4}$ si l'on ajoute 5 à ses deux termes.

Solution : Soient x le numérateur et y le dénominateur ; alors $\frac{x}{y}$,
la fraction.

$$y - 12 = x \dots\dots\dots (1)$$

$$\frac{x+5}{y+5} = \frac{3}{4} \dots\dots\dots (2)$$

Chassant les dénominateurs de (2) : $4x + 20 = 3y + 15$ (3)

Transposant (1) et (3) : $y - x = 12$ (4)

$$-3y + 4x = 15 - 20 = -5 \dots\dots\dots (5)$$

Multipliant (4) par (3) : $3y - 3x = 36$ (6)

Ajoutant (6) à (5) : $x = 31$. *Rép.*..... (7)

Substituant 31 la valeur de x à x dans (4) :

$$y - 31 = 12 \dots\dots\dots (4)$$

$$y = 12 + 31 = 43. \text{ Rép.}$$

La fraction est $\frac{31}{43}$. *Rép.*

Autrement : Soit x le numérateur, alors $x + 12$ le dénominateur et $\frac{x}{x+12}$, la fraction.

$$\frac{x+5}{x+12+5} = \frac{x+5}{x+17} = \frac{3}{4}.$$

Chassant les dénominateurs : $4x + 20 = 3x + 51$.

Transposant : $4x - 3x = 51 - 20 = 31$.

$x = 31$, le numérateur.

$x + 12 = 31 + 12 = 43$, le dénominateur.

$$\frac{x}{x+12} = \frac{31}{43}. \text{ Rép.}$$

2. Trouver quatre nombres consécutifs tels que si l'on divise la somme des carrés du second et du quatrième par la somme des carrés du premier et du troisième, on obtienne $\frac{13}{10}$.

Solution : Soit x le plus petit nombre, alors $x + 1$, le deuxième, $x + 2$, le troisième et $x + 3$, le quatrième.

Le carré du 1er = x^2 .

Le carré du 2e = $x^2 + 2x + 1$.

Le carré du 3e = $x^2 + 4x + 4$.

Le carré du 4e = $x^2 + 6x + 9$.

La somme des carrés du 2e et du 4e = $x^2 + 2x + 1 + x^2 + 6x + 9 = 2x^2 + 8x + 10$;

La somme des carrés du 1er et du 3e = $x^2 + x^2 + 4x + 4 = 2x^2 + 4x + 4$.

$$\frac{2x^2 + 8x + 10}{2x^2 + 4x + 4} = \frac{13}{10}.$$

Divisant les deux termes du 1er membre par 2 on a :

$$\frac{x^2 + 4x + 5}{x^2 + 2x + 2} = \frac{13}{10}.$$

Chassant les dénominateurs : $10x^2 + 40x + 50 = 13x^2 + 26x + 26$.

Transposant : $10x^2 + 40x - 13x^2 - 26x = 26 - 50 = -24$.

Réduisant : $-3x^2 + 14x = -24$.

Multipliant par -1 : $3x^2 - 14x = 24$.

Divisant par 3 : $x^2 - \frac{14x}{3} = 8$.

Complétant le carré : $x^2 - \frac{14x}{3} + (\frac{7}{3})^2 = 8 + \frac{49}{9} = \frac{72}{9} + \frac{49}{9} = \frac{121}{9}$.

Extrayant la racine : $x - \frac{7}{3} = \frac{11}{3}$ ou $-\frac{11}{3}$.

d'où $x = \frac{7}{3} + \frac{11}{3} = \frac{18}{3} = 6$.

$x = 6$. *Rép.* $x + 1 = 7$. *Rép.* $x + 2 = 8$. *Rép.* $x + 3 = 6 + 3 = 9$. *Rép.*

GÉOMÉTRIE

1. Un triangle isocèle a pour base 14 pieds et pour surface 168 pieds. Quelle est la longueur de chacun des côtés égaux ?

$$(168 \times 2) \div 14 = 24 \text{ pieds, hauteur du triangle.}$$

$$14 \div 2 = 7, \text{ la moitié de la base.}$$

$$24^2 + 7^2 = 576 + 49 = 625, \text{ le carré d'un des côtés égaux.}$$

La racine carrée de 625 = 25, la longueur de chacun des côtés égaux. *Rép.*

2. La surface de la base d'un réservoir dont la contenance est de 60 gallons, est de $9\frac{1}{3}$ pieds carrés ; trouver la profondeur de ce réservoir si dans un gallon il y a approximativement $277\frac{1}{4}$ pouces cubes.

$$\text{Solution : } 277.25 \times 60 = 16635 \text{ pouces cubes, volume du réservoir.}$$

$$9\frac{1}{3} \text{ pieds} \times 144 = 1344 \text{ pouces carrés, surface de la base du réservoir.}$$

$$16635 \div 1344 = 12.4 \text{ pouces. } \textit{Rép.}$$

3. Quel est le diamètre de l'intérieur d'un réservoir cylindrique de 8 pieds de profondeur dont la contenance est de $5\frac{1}{2}$ tonnes d'eau ? (2240 livres dans 1 tonne et 1 pied cube d'eau pèse 1000 onces.)

$$\text{Solution : } (2240 \times 5.5 \times 16) \div 1000 = 197.12 \text{ pieds cubes, volume du réservoir.}$$

$$197.12 \div 8 = 24.64 \text{ pieds carrés surface de la base.}$$

$$\text{Mettons } pi = 3\frac{1}{7}.$$

$$24.64 \div 3\frac{1}{7} = 24.64 \div \frac{22}{7} = 24.64 \times \frac{7}{22} = 1.12 \times 7 = 7.84, \text{ le carré du rayon de la base.}$$

La racine carrée de 7.84 = 2.8 pieds, le rayon.

$$2.8 \times 2 = 5.6, \text{ le diamètre de la base. } \textit{Rép.}$$

J. AHERN.

“NOTRE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE—SES AVANTAGES”

Tel est le titre d'une instructive brochure que vient de publier M. J.-A. Buteau, professeur de sciences à l'École technique de Québec. Nous en recommandons la lecture au personnel enseignant. Cet intéressant ouvrage a été euvoqué par le Surintendant de l'Instruction publique aux Écoles normales de garçons ainsi qu'aux Écoles primaires supérieures et primaires intermédiaires de garçons. Dans la lettre qui accompagne l'envoi de la brochure de M. Buteau, le Surintendant dit : “Dans l'intérêt bien compris de notre province, il serait opportun pour vous de prendre connaissance de cette brochure et de la faire lire par vos professeurs, afin que vous puissiez favoriser de plus en plus, et cela conformément aux aptitudes des élèves, le recrutement des écoles techniques qui existent maintenant dans plusieurs centres de la province. Ce serait certainement faire œuvre de patriotisme pratique que de favoriser, dans la mesure convenable, le recrutement des Écoles techniques destinées à former une élite d'ouvriers et d'artisans.”

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

"MON JOURNAL"—(Suite)

Ce 18 octobre 1919.

Comme il fait froid ! Le vent souffle avec rage et les flots mugissent avec violence. Mes membres sont glacés. C'est l'automne !

M. l'inspecteur L.-O. Pagé s'est rendu à mon école après-midi pour nous donner sa conférence pédagogique annuelle. J'ai fait une petite cueillette de salutaires pensées : "Tout ce qui mérite d'être fait, mérite d'être bien fait. Toute la vie humaine se compose de petites actions qui accomplissent de grands devoirs, etc., etc." Maintenant j'ai une intéressante méthode pour enseigner l'histoire du Canada. "Aimer et servir sa patrie c'est un moyen d'honorer Dieu," a dit Cicéron quelque part. Puissé-je me souvenir que nos ancêtres n'ont conquis le sol que par les sueurs et le travail, et avec persévérance imiter leur exemple ! Alors, depuis l'humble Colomb, le pieux Champlain et sa digne épouse, le travailleur Hébert et son infatigable femme, le brave Dollard jusqu'à l'héroïque Madeleine de Verchères, je conduirai mes élèves dans ces domaines historiques sans reculer jamais.

Ce 29 octobre 1919.

Petit journal aimé, sois mon confident au soir d'octobre, veux-tu ?

Je viens de finir la correction des concours du mois et mettre ordre à mon cahier de notes. Tiens, j'en conclus le résultat suivant... Les filles en général ont fait des progrès. Si elles aiment un peu trop à causer, par contre leur application ne fait pas défaut ni leur piété. Quant aux garçons ils sont lents, va ! mais qu'importe ! en novembre il n'y aura pas de vaches à mener au champ ni de pommettes à cueillir, peut-être l'étude occupera une partie des heures libres ??? Et, seront-ils reconnaissants à Dieu pour le bon feu qui alors pétillera dans le gros poêle de "chez-nous" en réchauffant leurs membres engourdis ???

Ce 5 novembre 1919.

La neige tourbillonne, elle tombe à flocons... oui, c'est la première neige. Je suis heureuse tout comme les petits enfants. Quand j'étais petite, que de joie me causait la première bordée... Le cher passé de "Chez-Nous", de mon "Alma Mater" je vous ai vécu aujourd'hui, quand mes élèves, dans un moment d'enthousiasme, battaient des mains, chantaient la beauté de la nature.

Mon Dieu, est-ce possible que pour nous vous avez fait tant d'admirables choses !

A.-M. T.

DEUX MANIÈRES

(Pour l'Enseignement primaire)

Ce fut une mémorable journée que le 10 avril, date de la réception solennelle à l'Académie Française de Mgr Baudrillart. A son discours entièrement consacré à faire revivre la noble figure de son prédécesseur, M. de Mun, il fut répondu par M. Marcel Prévost, occupant le fauteuil de directeur. Ce furent là deux "programmes," on dirait presque deux manifestes.

L'intérêt de ces discours demeure en effet durable et les paroles échangées gardent la vertu d'actions profondes et fertiles en leçons pour l'avenir. Le Directeur de l'Académie n'était que juste quand il disait à son nouveau confrère :

"Votre dernier discours, Monsieur, c'est l'éloge que nous venons d'entendre du grand Français auquel vous succédez. Ce fut pour nous un exemple, en raccourci, de vos qualités d'historien et d'orateur. Vous avez fait un beau discours ; on ne diminue pas votre mérite en ajoutant : vous aviez un beau sujet".

Thème magnifique, en effet, et combien glorieux à l'Église, dans notre pays de France, que la carrière de cet Albert de Mun, dont le prélat qui lui succède a développé les diverses phases ! "Après le tableau charmant de la jeunesse, écrit dans la *Revue des Deux Mondes* (1er mai 1919), M. Henry Bidou, il a montré avec soin, par les textes et par les faits, comment la vocation du Comte de Mun s'était formée : il a dit les rencontres décisives, la marche des pensées, les résultats atteints". Dans ce magistral portrait d'un précurseur ayant si activement travaillé aux résultats législatifs qui, sans porter son nom, découlent de sa pensée, le rôle social de l'Église transparaît partout et c'est une justice rendue à cet "apôtre" et à ses collaborateurs ou devanciers, La Tour du Pin-Chambly, de Roquefeuil, Mileent, etc., que de saluer leur action et d'inviter les jeunes à la poursuivre, comme le fait en ces termes M. Marcel Prévost :

"Il n'y a pas beaucoup d'Albert de Mun dans les annales d'un pays ; l'honneur de la France, c'est qu'au cours de ses annales et surtout dans les heures critiques, reparait sous des types divers, cette figure de paladin, beau et brave, distingué de manières et goûtant la société des humbles, amoureux de la gloire et soucieux du bien de tous. La monarchie a eu les siens comme la Révolution et l'Empire. Un Guynemer, s'il eût survécu, en préparait un à notre âge. Sans nul doute, nous allons en voir éclore. Qui de vous, jeunes gens, qui de vous va devenir un Albert de Mun ?"

Cette adjuration aux cœurs d'élite qui veulent le progrès par la justice et l'effort de tous, avec une généreuse ardeur et une conviction profonde, dignes d'être écoutées partout où pénètrent ses livres et son nom, M. Marcel Prévost l'a complétée par un appel à l'union de toute la France dans la poursuite de ses destinées. Sur ce sujet qui domine et inspire son discours, il faudrait citer mainte page expressive. Qu'on lise d'un bout à l'autre cette invitation à une concorde qui sera pour le plus grand bien de la patrie. Citons seulement cet appel direct au successeur de M. de Mun qui fait à la fois l'éloge des deux hommes dont les noms sont rapprochés et de celui qui les unit dans sa pressante enquête :

"Albert de Mun eut été certainement un des bons ouvriers des réconciliations nécessaires : voilà, Monsieur, la succession que vous recueillez, lourde de devoirs, lourde d'espairs. Comme lui, vous êtes orateur, vous êtes écrivain ; comme lui vous êtes homme d'action. Et l'heure, cette fois encore, est décisive. Vous, dont la personnalité actuelle est une résultante de l'École Normale, de l'Université, du libéralisme dans le sens laïc du mot, et aussi de la foi catholique, de la philosophie scolastique et de la discipline vaticane, vous qui êtes un bourgeois de Paris devenu dignitaire de Rome, n'aidez-vous pas à pacifier autour de vous ce qui a fini par s'accorder en vous ? Deux puissances se partagent aujourd'hui le monde, deux puissances auprès desquelles toutes les autres ne sont que faibles et accessoires. L'une, confiante en la parole de son Fondateur, dit : "J'ai devant moi l'éternité" : c'est l'Église ; l'autre, sans prétendre si loin, peut compter sur un long avenir : c'est la démocratie qui vient de gagner la guerre. Ah ! Monsieur, pour la paix du monde, pour le bonheur des générations présentes et futures, aidez à leur accord !"

La conciliation des deux puissances peut sembler d'autant plus aisée que M. Marcel Prévost avait pu citer dans son discours, l'empruntant à l'ouvrage de Mgr Baudrillart, cette déclaration de Mgr d'Hulst :

"Sans donner gain de cause aux calomnieux du passé, il ne me paraît pas douteux que sur plus d'un point notre âge soit en progrès. C'est l'évolution démocratique. Comme disciple de l'Église, je n'ai aucune raison de m'en affliger, je dois même saluer, dans ce que cette tendance a de légitime, un triomphe tardif de la pensée chrétienne."

Que ces échanges de vue unissent et rapprochent tant d'esprits élevés, voilà de quoi justifier tous les espoirs. Il faut souhaiter, comme on l'a dit, "qu'il en passe quelque chose dans l'opinion elle-même". Aussi bien, l'opinion n'est qu'un écho et un reflet, et ce sont les idées d'en haut qui l'informent.

Paris, décembre 1919.

EUGÈNE GRISSELLE.

HONNEUR A LA PLUS PETITE DES ANCIENNES PROVINCES DE FRANCE !

L'uniformité de la loi que nous subissons, conquête autrefois tant célébrée de la Révolution, apparaît actuellement comme un vice capital. (GUY CHARDONCHAMP.)

Nos gros dictionnaires, même encyclopédiques, ne nous renseignent guère, si ce n'est de façon fort incomplète ou erronée, sur ce que furent les vieilles provinces de notre ancienne mère patrie. Aussi le vicomte de Romanet, dans un ouvrage relativement récent, relève-t-il comme tout à fait fautive la définition que donne de la province le Nouveau Larousse Illustré (1). Dans leurs œuvres lexicographiques, Littré, Hatzfeld et Darmesteter, Claude Augé, etc., n'indiquent nullement le rôle restreint rempli en province par les agents ou représentants du pouvoir central qui n'y résidaient que pour veiller aux intérêts généraux du pays. Pas un mot rappelant au chercheur avide de renseignements que chaque province jouissait d'une autonomie quasi complète au point de vue de l'administration locale, et ce jusqu'à la date néfaste de 1789 où elle fut abolie : d'où la parole, portée en épigraphe, du célèbre juriste Guy Chardonchamp.

Cette parole n'est-elle pas un hommage anticipé rendu à la clairvoyance de ceux qui, de nos jours, mettent le public en garde contre la tentative faite par des associations de légistes d'uniformiser les lois civiles du Canada (2) !

ORIGINE DES PROVINCES FRANÇAISES

Pour avoir une notion suffisamment exacte des provinces d'où émigrèrent nos pères pour venir s'établir sur les rives laurentiennes, il faut remonter à l'époque gauloise. Quand Jules César en fit la conquête, la Gaule était habitée par un grand nombre de petits peuples indépendants les uns des autres et formant autant de différents minimes États. Rome se garda bien de briser ces corps politiques auxquels elle donna le nom de cités (3). Or c'est précisément à ces cités que correspondaient les provinces de la France d'avant 1789.

1.—*Les provinces de France*, par le vicomte de Romanet, ancien élève de l'École des Chartes, 1913. Nous y avons puisé la plupart des renseignements de cet article relatifs aux provinces de l'ancien régime : ils concordent avec ceux que donne le maître historien Fustel de Coulanges.

2.—*La défense de nos lois françaises*, par Antonio Perrault.

3.—"Dans la Gaule soumise à Rome, on comptait environ 80 peuples." "Ce que l'on appelait une cité était bien plus qu'une ville et sa banlieue : c'était politiquement un corps organisé, qui se souvenait d'avoir été un État souverain." (Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, vol. I.)

CE QUI CARACTÉRISE LA PROVINCE

D'après l'Académie, édition de 1762, la province est "une étendue considérable de pays dans laquelle on comprend plusieurs villes, bourgs et villages." Une ville seule ne pouvait constituer une province, lors même que ses habitants eussent été plus nombreux que ceux de plusieurs provir ces réunies (1).

Les grandes et barbares invasions du Ve siècle bouleversèrent la Gaule sans cependant l'asservir ou l'écraser (2).

Il faut conclure de ce qui précède que la province française n'eut pas pour origine l'institution royale, qu'elle fut "un organe de l'autonomie locale" et non du gouvernement central comme le furent les bailliages, les gouvernements militaires, les généralités et les intendances (3).

Dans chaque province les usages anciens et généraux avaient force de loi sous le nom de coutume. Or, seul, le changement des mœurs, dit le vicomte de Romanet, pouvait à la longue lui ajouter ou lui retrancher quelque chose, et avant d'entrer dans la coutume écrite, ces nouveautés faisaient un long stage dans la jurisprudence pratique. "Le roi, dit encore le même auteur, considérait le droit civil, objet des coutumes, comme un domaine privé dans lequel il n'avait pas à s'immiscer (4)." Les provinces furent donc de petites patries que le roi avait soudées les unes aux autres par un travail persévérant de huit siècles et dont l'ensemble a formé la France (5).

Nous ne saurions trop le répéter, nous avons l'avantage, nous, de Québec, d'habiter la plus vieille province du Canada, la province-mère d'où les nôtres ont essayé un peu partout à travers le pays et au-delà de la ligne 45e. Nous avons nos mœurs, nos coutumes, nos institutions et nos lois auxquelles nous saurons nous montrer fidèles en ne les modifiant qu'à bon escient. Nous avons un système d'éducation qu'en certains milieux on nous envie et que nous voudrions sans cesse améliorer sans tout bouleverser ou révolutionner. Nous possédons enfin de fortes, saines et admirables traditions d'attachement au sol, à notre langue et à notre foi : héritage sacré que nous tenons de nos pères et que nous nous ferons un devoir de garder avec un soin jaloux pour le transmettre dans son intégrité aux générations futures.

L'AUNIS

Entre toutes les provinces de France, la plus petite, ordinairement désignée sous le nom de "pays de l'Aunis", doit nous être particulièrement chère, car, relativement à son étendue, elle a jadis fourni plus que les autres des recrues ou colons à la Nouvelle-France. Ainsi la Normandie vient en tête de trente-six provinces pour le nombre de ses émigrants, six cent quatre-vingt-trois arrivés au Canada au XVIIe siècle, et l'Aunis, en troisième lieu, avec quatre cent trois colons (6). Mais cette dernière est de superficie si restreinte qu'il a fallu lui ajouter la Saintonge et une partie du Poitou pour former le seul département de la Charente-Inférieure, tandis que la Normandie, de population plus dense, correspond à cinq grands départements et aurait dû, proportionnellement à l'Aunis, nous envoyer au moins dix mille

1.—A tort, croyons-nous, M. Benjamin Sulte, dans son *Histoire des Canadiens français*, à propos de recensement désigne l'Aunis par sa capitale La Rochelle.

2.—"Tous les documents du temps attestent que la population gauloise resta dans les mêmes conditions sociales où elle se trouvait avant l'arrivée des Germains." (Fustel de Coulanges, ib.)

3.—Le *bailliage*, tribunal de justice dans le nord de la France, répondait à la *sénéchaussée* dans le sud. La *généralité* était une circonscription financière à la tête de laquelle était placé, au XVIIe siècle, un receveur général des finances. Au XVIIe siècle, à partir de Richelieu, le rôle des *intendants* de justice, police et finance étant devenu prépondérant, la circonscription des généralités se confondit avec celle des intendances.

4.—Ce sont les Etats provinciaux qui avaient la mission de pourvoir à l'administration locale.

5.—Le vicomte de Romanet, *ibid.*

6.—De *l'origine des Canadiens français*, par l'abbé S.-A. Lortie. Bulletin du parler français, mai 1903.

émigrants au lieu de sept cents. Au XVIII^e siècle, le mouvement colonisateur se ralentit considérablement et il vint moins de recrues du nord de la France que des provinces de l'ouest; de ce chef s'accrut encore la proportion de colons en faveur de l'Aunis.

Par suite du désastreux traité de Brétigny, la France avait été contrainte de céder à l'Angleterre les provinces du sud de la Loire : onze ans après, en 1371, à l'approche de Du Guesclin, les Aunisiers se soulevèrent, chassèrent les Anglais et ne voulurent reconnaître d'autre souverain que le roi de France. Pour récompenser cette éclatante démonstration de patriotisme, le pays de l'Aunis reconquit son indépendance particulière et fut détaché de la Saintonge comme jadis il l'avait été du Poitou. Depuis cette date mémorable, les Aunisiers se montrèrent constamment jaloux de leur autonomie provinciale.

Louis XVI avait ordonné, pour le 7 septembre 1787, la réunion à La Rochelle, capitale de l'Aunis, des représentants de cette province et de la Saintonge. L'assemblée n'eut pas lieu, car les notables de La Rochelle, leur maire en tête, s'y opposèrent pour les raisons suivantes :

1o "Les lois coutumières de l'Aunis et de la Saintonge ne sont pas les mêmes ;

2o La nature des domaines et des propriétés foncières est absolument différente ;

3o Nos intérêts de commerce se croisent sur trop d'objets pour que cette rivalité n'influe pas sur les délibérations.

4o Enfin la Saintonge présente une supériorité de population et d'étendue qui rendrait les habitants du pays d'Aunis victimes de l'infériorité constante des suffrages.

Ce furent les Etats provinciaux qui désignèrent les représentants de l'Aunis aux Etats généraux de 1789.

Les principaux centres actuels d'activité au pays de l'Aunis sont La Rochelle, Rochefort, Marans et Surgères.

Le nom de la capitale aunisienne est inséparable de notre histoire ; La Rochelle a été en France, au XVIII^e siècle surtout, le principal port d'embarquement ou d'expédition à destination de Québec et, lorsqu'il fut question de céder le Canada à l'Angleterre, seule cette importante ville parut s'intéresser à notre sort (1). L'industrie de La Rochelle rappelle en partie celle de la ville de Québec, car elle comprend d'abord des tanneries, corroiries et ateliers de constructions navales ; puis des tonnelleries, scieries mécaniques, ganteries, etc. Elle fait un commerce actif de céréales, charbons, vins, sel, eaux-de-vie des Charentes, etc. Nul n'ignore que la patrie de Tallemont des Réaux était au XVI^e siècle la place forte par excellence des protestants, dont la puissance fut détruite par Richelieu en 1628.

Rochefort d'où, en 1815, s'embarqua Napoléon 1^{er} pour l'Angleterre, a deux ports importants : l'un militaire et l'autre de commerce. A Rochefort débuta et mourut LeMoine de Châteauguay, né à Montréal en 1683 et qui, après avoir servi sous d'Iberville, devint gouverneur de l'île Royale (Cap Breton) en 1745. Rochefort est la patrie du comte de la Galissonnière, le brillant gouverneur intérimaire du Canada, dont le grand savoir étonna si fort le Suédois naturaliste Kalm et le faisait passer auprès de quelques-uns de ses administrés pour avoir "une connaissance surnaturelle des choses." A son retour en France, La Galissonnière devint chef d'escadre et en 1756 se couvrit de gloire par la défaite complète qu'il infligea à l'amiral Byng.

Marans est un grand marché de volailles, bestiaux et grains. Son industrie consiste en fromageries, fabrique de chaux, brasserie et vinaigreries.

Surgères possède une vieille et belle église du XI^e siècle dont la crypte renferme les tombeaux des barons de Surgères, un ancien château féodal restauré plusieurs fois, des distilleries et vinaigreries. Son commerce de vins et d'eau-de-vie est actif.

1.—"La Chambre de commerce de La Rochelle écrivit, le 10 novembre 1761, aux différentes chambres commerciales des grands ports de mer français, leur demandant l'intervenir auprès du gouvernement pour tâcher de conserver le Canada. (Benjamin Sulte, dans *Mélanges Historiques*, vol. 2 p. 21, par Gérard Malchelosse.)

Ferland, à la fin du premier volume de son Histoire du Canada, et Tanguay, dans son Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, nous font connaître les autres localités de l'Aunis d'où émigrèrent de cette minuscule province, nombre de ses enfants qui avaient résolu de planter leur tente en la Nouvelle-France. Et si, parmi l'armée de descendants des hardis pionniers venus du pays de l'Aunis, la plupart furent de vaillants et nobles fils du sol, toutes les classes de la société y sont cependant représentées. A notre connaissance, nous pourrions nommer : un premier ministre de la province de Québec ; d'autres ministres d'État à Ottawa et à Québec ; un évêque ; des juges ; des historiens ; le fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ; des hommes de lettres ; etc. Qu'il suffise de rappeler les familles Marchand, Miville dit Deschênes, Archambault, Duvernay, Coursolles, Rhéaume, Lusignan, Fréchette (celle du poète, car l'ancêtre d'une autre famille Fréchette venait du Poitou), etc. toutes originaires de l'Aunis.

Le nom de ce petit "pays" devrait donc nous étes familier, car des villes, de tous les bourgs, villages et hameaux de son territoire exigü, le cœur des habitants fut le plus constamment tourné vers la Nouvelle France. Là, parents, amis et connaissances qui leur avaient dit un éternel adieu, menaient, se figuraient-ils, une vie de misère et de grandes privations ; ils y étaient exposés au froid le plus rigoureux d'un interminable hiver ou au terrible danger de périr dans d'atroces souffrances de la part des cruels et si féroces Iroquois. Que d'ardentes supplications adressées au ciel pour obtenir à ces existences si chères la protection divine !

Ne commettons plus l'erreur, comme d'aucuns l'ont fait, de répéter à la suite du P. Charlevoix, que les Canadiens descendent presque tous des Normands, puisque trente-six provinces nous ont fourni des recrues et que le groupe d'émigrants de celles de l'ouest de la France l'emporte comme nombre, sur celui des provinces du nord.

Ce qui importe surtout, c'est de revivre l'atmosphère toute religieuse et de pur patriotisme de nos aïeux, c'est de pratiquer le conseil du poète dans cette chaude recommandation qui jaillit de son âme lorsqu'après avoir mérité le passé héroïque de nos pères, il s'écriait :

Marchons sur leur brillante trace,
De leurs vertus suivons la loi,
Ne souffrons pas que rien efface
Et notre langue et notre foi.

LUCIEN SERRE.

MARIE-ALICE (1)

PAR YVETTE O. GOUIN

Voici les vacances ! Neuf heures sonnent à la chapelle du couvent de Roberval ! Quel écho joyeux les notes chantantes éveillent dans les cœurs des pensionnaires, petites et grandes, turbulentes et paisibles !

Gling, glong, gling, glong, carillonne la grosse cloche, sans se douter que sa note met en émoi tout un petit monde et porte un coup fatal aux heures d'études.

Dans les corridors un va et vient inhabituel s'harmonise mal avec l'aspect froid et silencieux des grands murs blanchis à la chaux. L'éclat joyeux des voix jeunes éveille l'écho endormi des grandes salles.

Mère Saint-Arsène, malgré le clic-clac de son signal de bois, ne peut maintenir l'ordre. D'ailleurs, l'émotion qui envahit la bonne sœur en songeant au départ de tout ce petit monde qu'elle aime, lui met au cœur la meilleure des indulgences ; ses bons yeux ronds et noirs brillent d'une tendresse triste en se posant, tour à tour, sur le frais minois de Louisa Larouche, sur la figure sérieuse d'Eulalie Bélanger, sur la tête ébouriffée d'Hélène Otis. Comme

elle les aime toutes d'une même affection maternelle et inquiète à cette heure où leur âme est déjà en vacances !

■ Elle les aime, surtout, celles que septembre ne doit pas ramener ! Que leur réserve la vie ? que leur garde l'avenir ? seront-elles heureuses ? resteront-elles bonnes ?

■ Comme pour augmenter l'angoisse de ces réflexions, une petite voix au son de grelot égrène sa note riieuse : " Moi, je vais m'amuser et lire toute la journée en attendant que je trouve une place de maîtresse d'école ! " C'est Marie-Alice qui parle ainsi, Marie-Alice la tapageuse, qu'aucune règle n'a pu discipliner, mais dont la gaieté et la franchise désarment les plus sévères.

Orpheline, vivant à Chambord avec une vieille tante infirme, Marie-Alice doit au curé de sa paroisse d'avoir fait trois années de pensionnat et de quitter le couvent munie d'un diplôme élémentaire. Devinant en elle une nature droite et intelligente, il a voulu en faire une maîtresse d'école.

Notons en passant que le rêve de la plupart des jeunes filles du Lac Saint-Jean est d'enseigner. Le titre de maîtresse d'école est un des plus respectés dans le village. Il advient souvent qu'une jeune fille trouve un époux peu de temps après avoir pris possession de sa classe. Pourvu qu'elle soit un peu jolie, la maîtresse d'école devient tout de suite le beau parti de la paroisse. Cela prouve combien le savoir est goûté.

Marie-Alice allait, en laissant le couvent, devenir presque un personnage ! Mais, la perspective d'enseigner ne lui souriait qu'à demi ; elle avait lu quelque part qu'il est d'autres moyens plus heureux ; sa compagne de pupitre, une Québécoise, lui ayant raconté ses dernières vacances, le récit des plaisirs de la ville avait fait perdre à l'écolière un peu de son idéal campagnard. Pourtant, la vie lui paraissait désirable encore, et l'idée de revoir toutes les choses familières de son village la faisait rire et chanter de plaisir.

La porte du cloître s'est refermée sur le flot des pensionnaires ! Le grincement, dans la serrure, des deux clés réglementaires avertit les finissantes qu'elles ne franchiront plus le seuil du couvent. Marie-Alice secoue l'impression de regret qui menace de l'envahir, et lançant sa pensée vers l'avenir, elle prend gaiement le chemin de la gare.

En descendant à Chambord, notre héroïne constate que le train de Québec est en gare. Tout de suite, elle s'amuse de ce tableau bien connu des grosses malles qu'on roule en bas du train de fret—des lourdes caisses qu'on embarque pour Chicoutimi, des hommes en bottes et en chemises, fumant béatement leurs grosses pipes. Puis, songeant que désormais, elle pourra revenir chaque jour, contempler ce brouhaha, Marie-Alice réclame sa valise de pensionnaire, appelle Jean Larouche, pour qu'il la hisse derrière la voiture, s'empare des cordeaux, et "Marché, la grise !"

Chemin faisant, le vieux Larouche énumère les nouvelles du village : " Philippe Néron a acheté la terre d'à côté de chez vous, y va y mettre ses vaches."

"Le chemin qui mène au deuxième rang a défoncé, juste derrière la grange à Tit Pit Gagnon."

"La "criature" à Baptiste Levesque a acheté un piano tout neuf pour sa Louisa, qu'est revenue du couvent de Chicoutimi ; paraît qu'"asteur" qu'elle fait de la musique, elle est trop demoiselle pour travailler sur la terre."

Enfin, dernière et importante nouvelle : " La grande Aglaé a défuntisé la nuit d'avant-hier" et le vieux d'ajouter : "Pense, Mlle Marie-Alice, que M. le curé va vous donner son école ; i disait hier à vot' tante qu'y en a pas d'pus capable que vous ; seulement faudrait pas faire comme la grande Aglaé qu'a viré consommation."

Le père Larouche avait deviné juste. Le lendemain, M. le curé vint lui-même annoncer à la vieille Julie Tremblay et à sa nièce que la petite école du premier rang aurait en septembre une maîtresse toute neuve, dans la fraîche personne de Marie-Alice. Le bon curé rayonnait, son but était atteint, la petite orpheline aurait sa place au soleil.

Sur la route poudreuse et toute blanche de neige, les sapins noirs alignent leurs squelettes grêles ; pas une maison et, sans un vieux four dont la forme se devine sous la neige, on se croirait en pays sauvage ; aucun traîneau n'a durci le chemin depuis la dernière bordée.

Péniblement, trébuchant à chaque pas, Marie-Alice s'avance sur la route morne et désolée. Notre diplômée a bien changé, ses yeux ont perdu leur éclat, sa maigreur la fait paraître trop grande, sa démarche est lourde comme celle d'une vieille et les gens du village disent qu'elle ressemble à la grande Aglaé. La vie n'a pas toujours été rose depuis le départ du couvent ! M. le curé est mort, la vieille tante en a fait autant, et, depuis deux ans Marie-Alice, levée avec le coq, prend chaque matin le chemin de son école située à un bon mille de distance. Au printemps et même à l'automne le trajet est facile, mais que de souffrances apportent les dures gelées d'hiver ! C'est la marche longue et rude, sur la route non battue ; c'est l'entrée dans une salle d'école glacée. C'est le feu qui ne veut pas prendre parce que les doigts raidis de la pauvre petite maîtresse disposent mal les grosses bûches ; c'est l'arrivée des enfants pas toujours chaudement vêtus et dont les tout petits pleurent de froid ; c'est l'épuisante tâche de parler des heures et des heures, jusqu'à ce que la voix se "casse". C'est la pitié qui vous prend, devant le maigre dîner des plus pauvres, qui n'ont jamais de dessert, pas toujours assez de pain ; c'est le retour après la journée de fatigues accablantes.

C'est tout cela qui fait dire à Jean Larouche : "Mam'zelle Marie-Alice s'en va et c'est l'hiver qui l'emporte." Notre petite maîtresse d'école ne se plaint pas des misères de sa vie : son âme, comme son corps, a subi une transformation. Dès le début de sa carrière, Marie-Alice s'est attachée à ce peuple de tout petits. Sa bonté a eu pitié de leur faiblesse, et sa pauvreté a plaint leur misère. Son cœur tout entier s'est donné dans un élan vraiment maternel. Elle n'a eu qu'un souci, rendre saines et fortes ces petites âmes d'enfants, inculquer à leur intelligence un savoir solide et pratique qui leur serait utile au village.

Pour s'être fait un cœur de maman, la vaillante fille connut des joies très douces, qui lui firent mépriser ses rêves légers d'autrefois.

Chaque matin, lorsqu'à son réveil l'orpheline sentait ses membres tout brisés des fatigues de la veille, elle songeait : "Mes petits m'attendent", un peu d'énergie lui revenait. Mais en février, un jour vint où la faiblesse triompha de son courage. Ce matin-là, les enfants trouvèrent la classe vide.

On sut ainsi que Marie-Alice était malade, et le père Larouche esouffla sa jument jusqu'à Roberval pour en ramener le docteur. Une voisine, la mère Bouchard, s'offrit de soigner la malade ; comme Marie-Alice s'inquiétait des enfants de la bonne femme, celle-ci lui répondit que sa plus vieille la remplacerait bien pendant quelques jours ; elle ajouta : "Faut bien s'aider un peu !"

Le docteur C., après avoir jeté son "capot de poil" sur une chaise, s'approcha de la malade et voulut lancer un de ces mots joyeux et réconfortants, dont il avait le secret, mais le badinage s'arrêta dans sa gorge, quand son regard tomba sur la petite figure de cire illuminée par deux grands yeux de fièvre. Où était l'écolière aux yeux rieurs, à la bouche fraîche de santé ?...

Marie-Alice lut sa condamnation dans le haussement d'épaules du docteur. Son cœur se serra et elle dit simplement : Est-ce que je pourrai dire bonjour à ma classe avant de m'en aller ? Le docteur n'eut pas la cruauté de répondre négativement, il prit doucement la petite main transparente, conseilla une grande tranquillité et parla de guérison probable.

Une fois sur la route, le docteur dit au vieux Larouche que ça n'était plus qu'une question de jours, qu'il ne fallait pas laisser les enfants voir leur maîtresse, à cause de la contagion ; il prononça le gros mot de consommation galopante et parla des derniers sacrements.

Deux grosses larmes roulaient sur les vieilles joues plissées du père Larouche : "C'est y pas triste de voir mourir des jeunesse comme ça, quand anne vieille bête bonne à rien comme moé j'sus encore en vie !"

Après le départ du docteur, Marie-Alice voulut écrire ; d'une main tremblante de fièvre elle couvrit deux longues pages, se reposant à chaque ligne. De temps à autre, un gros soupir soulevait sa poitrine. A la fin, reposant sa tête lourde, elle appela la mère Bouchard : "Je ne sais pas combien de temps je peux vivre encore, mais je sens bien que je ne me relèverai plus. Je n'ai pas peur de mourir, je serai bien plus chez nous au ciel, puisque tout mon monde est là. Je serais bien heureuse de m'en aller, sans le gros chagrin que j'ai de laisser

mes élèves". Ici, la pauvre fille mordit ses lèvres pour ne pas pleurer ; plus bas et plus lentement, elle continua : "J'ai pensé de leur laisser un souvenir pour qu'ils ne m'oublient pas trop vite. Quand ma petite maison et mes quelques meubles seront vendus, vous achèterez toutes les choses que je viens d'écrire. Avec le reste de l'argent, vous paierez le docteur et M. le Curé, vous ferez dire des messes, et s'il reste quelques sous, ils serviront pour la veuve Bergeron—ses douze enfants en ont bien besoin ! Vous garderez en souvenir de moi, mes hardes, ma robe de première communion avec mon voile, ma couronne et mon cerce ; c'étaient des présents de M. le Curé. Moi j'emporte mon chapelet, maman va le reconnaître, c'était le sien." Epuisé par l'effort, Marie-Alice se tut et ferma les yeux.

Le lendemain le Bon Dieu vint dans la chambre de la petite maîtresse d'école, qui le reçut dans son âme toute blanche. Elle dut être bien touchante et bien belle, la dernière action de grâces de Marie-Alice ! On l'entendit prononcer lentement, ardemment le nom de chacun de ses élèves, c'était encore à eux qu'elle songeait !...

Six jours plus tard, la malade, se sentant mourir, voulut entendre lire ses dernières pages d'écriture. La mère Bouchard s'exécuta de son mieux :

"Quand je serai partie, je voudrais que mes enfants de "l'école" pensent quelquefois à moi : je penserai si souvent à eux, dans le ciel ! Je leur demande d'être obéissants avec leur nouvelle maîtresse, de toujours bien prier le Bon Dieu et de continuer à faire plaisir à leurs parents.

"Je veux leur donner tout ce que j'ai. Je laisse à Pierre Michaud, à Charles-Eugène Néron, à Alphonse Lévesque, chacun une belle paire de mitaines rouges, toutes neuves. Je donne à Marie-Josèphe Desbiens, à Louise-Alma Brassard un beau nuage bien chaud. A tous les petits de la deuxième division, je donne des tuques avec un gland. Ils diront à Mme Bouchard quelle couleur ils aiment mieux, etc., etc." La liste continuait sur ce ton de naïveté touchante ; pas un enfant n'était oublié !

Une grosse larme trembla aux cils de la mourante ! C'était le dernier pleur.

Gling, glong, gling, glong, chante tristement la grosse cloche, tandis que sa note ailée porte une âme au ciel.

YVETTE, O.-GOUIN.

(1) Premier prix du concours littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

" LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES "

Cette importante revue est entrée récemment dans sa 25e année d'existence. A cette occasion nous offrons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux au fondateur et directeur du *Bulletin des Recherches historiques*, M. Pierre-George Roy. Cet ami de l'histoire du Canada, ce modeste savant a droit à la gratitude de ses compatriotes.

A propos de cet anniversaire, quelques journaux ont dit que le *Bulletin* de M. Roy, était après *La Revue Canadienne* et *Le Naturaliste canadien*, la plus ancienne revue en activité au Canada. Nous réclamons pour l'*Enseignement primaire* ce titre d'ancienneté. Notre revue, publiée sans interruption depuis sa fondation, poursuit actuellement sa 41e année. Nous y collaborons depuis 1885 et nous en sommes le directeur depuis 1890.

C.-J. M.

LE GÉNIE

LE GÉNIE

Je suis l'Être ignoré de la route fleurie.
Je suis l'Esprit vainqueur, semant sur mon chemin
La lumière et l'amour, l'espérance et la vie.
Je suis l'Ange immortel, né du souffle divin.

J'ai la force des flots qui rongent la falaise.
J'ai les ailes des vents pour planer en tous lieux.
Reflet du Créateur, j'ai servi de genèse
A tout ce qu'il fit grand et noble et généreux.

Le soleil du midi, le rouge crépuscule,
N'ont jamais surpassé l'éclat de ma splendeur.
Le pie majestueux et l'humble monticule
Ont des sommets égaux, perçus de ma hauteur.

L'humble fleur qui se cache au flanc de la montagne
Se trahit au parfum émané de son sein ;
Et du triste sillon qui couvrait la campagne
Le semeur voit surgir ses espoirs de demain :

C'est ainsi que souvent, préférant la chaumière
Et la pauvre mansarde au palais somptueux,
J'ai mis au front de l'humble un nimbe de lumière
Et laissé dans l'oubli les princes orgueilleux.

La chanson du ruisseau, le glouglou des fontaines,
Les échos du vallon, le gaouillis des bois,
La plainte du sphér, le murmure des plaines,
Tout, par moi, chante Dieu de l'âme et de la voix.

Je parcours du désert l'immense solitude ;
Je sillonne les mers et je franchis les monts.
Et troublant des grands bois la douce quiétude,
J'indique au fier pionnier où creuser les sillons

J'éclaire les sentiers de l'âme solitaire.
J'agrandis l'horizon de l'avidé chercheur,
J'ai, pour le cœur meurtri, le baume salulaire.
J'offre au déshérité la leçon de l'honneur.

Sur l'abîme de sang, où le monde agonise,
Mon phare lumineux brille à travers la nuit...
Je calme la douleur ou je la divinise.
Je suis, dans le ciel noir, l'étoile d'or qui luit.

Sur les débris fumants de l'Europe meurtrie
Ma baguette magique, en un geste d'amour,
Ressuscitera l'art, le travail, l'industrie,
Et rendra le foyer au héros de retour.

Mon pouvoir créateur, en dépit de la haine
Et malgré les complots de l'crime inassouvi
Saura parachever son œuvre souveraine :
Prosterner devant Dieu, l'univers asservi.

Je vengerai l'honneur de ce Dieu qu'on renie ;
Je ferai respecter son nom terrible et doux.
Et nul ne me vaindra car je suis "Le Génie"
Qui régnerai toujours sur le monde à genoux.

FREDERIC GIRARD.
Instituteur.

Valleyfield, 3 avril 1919.

DES CONTES ! DES CONTES !

L'ALBUM DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Bambins et bambines, voulez-vous lire des contes que vous goûterez bien, parce qu'ils sont écrits pour vous, par des conteurs charmants, illustrés par de talentueux dessinateurs tous canadiens, et surtout parce qu'ils parlent de héros et d'héroïnes qui ont fait notre histoire et dont les mânes tutélaires visitent sans doute nos foyers ? Ces contes colorés nous entretiennent de toute la théorie des belles âmes, des surhumaines audaces, des invincibles courages qui ont ouvert ce pays à la civilisation française, à la foi catholique et qui ont déposé sur ce coin du monde la semence d'une race immortelle.

Combien de sentiments de fierté, de générosité et de légitime admiration vont surgir dans l'esprit des petits Canadiens français qui auront appris à connaître les grandes figures, les gestes fiers, les drames émouvants de notre histoire, en même temps qu'ils liront ces naïfs et combien pittoresques récits ! Amour de la patrie, gratitude envers les héros, exaltation de la fierté nationale, en un mot, tout ce qui contribue à faire l'éducation d'un patriotisme éclairé, telle est la riche trame de ces images qui entrent dans l'âme de l'enfant, pour y laisser une empreinte aussi saine qu'ineffaçable.

Les jeunes lecteurs des contes historiques—et ils sont légion—peuvent maintenant se procurer tous ces contes en un album superbe, mesurant 10 pouces $\frac{1}{2}$ x 14, avec dessin spécial sur la couverture par l'illustrateur J.-B. Lagacé.

Cet album contient les su ets suivants : *Jacques Cartier, Samuel de Champlain, Louis Hébert, Marie Rollet, Guillaume Couillard, Robert Giffard, Maisonneuve, Jeanne Mance, Lambert Closse, Marie de l'Incarnation, Le Martyre des PP. Brebeuf et Lalemant, L'Intendant Jean Talon, Charles Le Moyne et ses fils, Pierre Le Moyne d'Iberville, La Verendrye, Le "grand dérangement" de 1755, Le marquis de Montcalm, Charles-Michel de Salaberry.*

L'Album des contes historiques, dix-huit planches en huit couleurs, est un incomparable cadeau du nouvel an. Il se vend 50 sous, par la poste 55 sous, au Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Monument National, et chez les libraires. (Communiqué.)

MARGUERITE BOURGEOYS ET NON MARG. BOURGEOIS

Dans une lettre très documentée parue dans le *Devoir* du 1er décembre 1919, M. l'abbé Joseph Saint-Denis, de Chambly, démontre qu'il convient d'écrire *Marguerite Bourgeoys* (la vénérable fondatrice des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame) et non *Marg. Bourgeois*. M. l'abbé Saint-Denis établit d'une façon irréfutable que le nom de la grande éducatrice canadienne s'écrivait jadis *Bourgeoys* et non *Bourgeois*. Conservons-donc l'y en écrivant ce beau nom.

TRAVAIL MACHINAL ET TRAVAIL RAISONNÉ

Le mot *machinal*, pris au figuré, désigne un travail auquel le corps a plus de part que l'esprit. Appliqué à l'enseignement, il signifie pour le maître, *routine* ; pour l'enfant, *passivité* ; c'est-à-dire, exactement, le minimum de résultat avec le maximum d'ennui de part et d'autre.

Longues leçons sans explications préalables, interminables monologues du maître, opérations monotones, devoirs abstraits, voilà ce qui caractérise l'enseignement *machinal*.

Dégoût de l'étude, engourdissement de l'intelligence, manque d'intuition, absence d'initiative, incapacité d'utiliser pour des études ultérieures les quelques connaissances acquises, tels sont les résultats dudit enseignement.

L'enseignement *raisonné*, au contraire, a recours, dès le début, aux procédés qui excitent et provoquent la spontanéité intellectuelle des enfants ; aux méthodes agissantes, où le maître entre en communication avec ses élèves et se met à leur portée par un enseignement essentiellement intuitif et pratique.

C'est ainsi qu'il forme le jugement en amenant l'enfant à juger ; l'esprit d'observation, en faisant beaucoup observer ; le raisonnement, en l'aidant à raisonner lui-même. Tous les devoirs et toutes les leçons s'agrémentent de ce qui a été cherché, trouvé et dit à leur sujet. Les associations d'idées auxquelles le maître a eu recours rendent le travail moins fastidieux et par conséquent plus profitable.

Il n'est pas nécessaire d'être un pédagogue éminent pour comprendre que si, au lieu de dicter la phrase suivante : *La poule pond, couve ses œufs, surveille ses poussins, cherche des vers,*

appelle ses petits, les leur distribue, etc., ou de la faire copier en recommandant de souligner les verbes, on commence par les faire trouver, l'exercice deviendra vivant, animé, intéressant, toute la classe y prendra part ; et la dictée ou la copie sera acceptée avec un reste de la bonne humeur née de la causerie qui l'aura précédée.

En procédant d'une manière analogue, toutes les fois que cela est possible, l'étude devient attrayante, sans cesser d'être pratique, les enfants y prennent goût ; le goût de l'étude leur donne le désir de s'instruire, désir qui est la source de tous les progrès, parce qu'il est le mobile de la volonté et le principe de la persévérance.

Et l'enseignement raisonné arrive à ce résultat parce qu'il habitue les enfants à travailler ~~par~~ eux-mêmes. L'expérience apprend en effet que le savoir ne se donne pas mais s'acquiert. Grâce aux fréquents dialogues entre maîtres et élèves, l'intelligence s'éveille, l'esprit s'enrichit, le jugement trouve à s'exercer et la raison prend connaissance d'elle-même.

Si l'on savait ce qu'un cerveau d'enfant peut émettre de conceptions baroques, et quels sens fantastiques il donne parfois à ce qu'il lit ou à ce qu'il entend, on ne négligerait aucune occasion d'interroger ceux dont on a la charge, et l'on serait très scrupuleux sur le choix des exemples ou des comparaisons dont on se sert avec eux.

Une grande sœur, essayant un jour de faire comprendre à une fillette ce qu'on entend par la "voix passive" lui disait : "Suppose que tu me tues ; toi, l'auteur du crime, tu es à la voix active, et moi, la tuée, je suis à la voix passive.—Mais comment peux-tu parler si tu es morte ?" répliqua l'enfant.—Eh bien ! suppose que je ne suis pas tout à fait morte !" Le lendemain, l'enfant fut interrogée en classe. On lui demanda d'expliquer ce que c'est que la voix passive. Elle répondit : "C'est la voix d'une personne qui n'est pas tout à fait morte." La grande sœur ne s'était pas fait comprendre et l'imagination de la fillette avait mis le comble à la confusion des idées introduites dans son cerveau.

L'enseignement raisonné demande donc une sérieuse préparation et une grande attention. Mais lorsqu'il en est ainsi, les enfants quittent l'école avec un fonds de connaissances pratiques et une vitalité intellectuelle qui les rendent aptes à faire face à leurs besoins futurs et à s'adapter aux exigences des conditions les plus variées.

LE VIEIL INSTITUTEUR.

LES PAROLES OISEUSES

Il paraît que du temps de notre grand moraliste français La Bruyère, il se disait déjà passablement de paroles oiseuses en conversation. Voici, en effet, ce qu'il écrivait : "Si l'on faisait une sérieuse attention à tout ce qui se dit de froid, de vain, de puéril dans les entretiens ordinaires, on aurait honte de parler ou d'écouter." Vous penserez sans doute que si La Bruyère revenait en ce monde il n'aurait rien à modifier de ce jugement, à moins qu'il ne trouvât que la dépense d'esprit faite dans la conversation est beaucoup moins considérable de nos jours qu'au grand siècle.

Tâchons de nous faire une idée bien nette de la parole oiseuse.

Est-ce une parole qui implique quelque péché ou de médisance, ou de mensonge, ou d'indécence? Nullement, il n'y a rien de tout cela dans la parole oiseuse. Son tort n'est pas là. On ne lui fait qu'un reproche : d'être superflue, d'être de trop. "C'est, d'après la définition de saint Grégoire, une parole qui n'est justifiée ni par la nécessité ni par l'utilité."

Mais prenons garde de trop pencher vers la sévérité : il est des paroles qui peuvent paraître oiseuses et qui, au jugement de Dieu, sont très méritoires. L'intention est un facteur qui a ici une importance capitale.

Vous vous répandez, par exemple, en un flot de paroles que je juge excessif. Or, en parlant de la sorte, vous avez l'intention de manifester votre bienveillance à une personne, de dissiper les préventions qu'elle nourrit à votre égard. Ce qui me paraît être du verbiage est en réalité une action vertueuse.

Ou encore vous causez beaucoup dans une visite que vous faites à un malade, vous causez de choses qui ne sont nullement utiles, que vous pourriez taire sans le moindre inconvénient. Ai-je le droit de prononcer sur-le-champ que vous perdez votre temps en discours inutiles? Ce serait aller vite en besogne. Qui me dit que votre intention n'est pas de récréer ce malade, de le distraire dans sa solitude, de lui faire oublier un peu sa souffrance? Paroles bénies de Dieu que celles-là! Paroles qui, sous les apparences d'un vain bavardage, sont d'une utilité incontestable et visent à un but noble et généreux!

Qu'il reste donc bien entendu que l'intention, quand elle est droite, peut communiquer à une parole qui semble oiseuse un mérite surnaturel. Ce n'est donc pas nous qui blâmerons jamais cette mère de famille qui, à table, par exemple, raconte des riens avec grâce et avec esprit pour égayer le repas de famille et rendre le séjour de la maison agréable à son mari et à ses enfants. Que voulez-vous? On ne peut pas toujours se tenir sur les hauteurs. A parler sans cesse littérature, science ou histoire, cette femme passerait aux yeux des siens pour une pédante insupportable; à parler morale et religion, elle leur ferait l'effet d'une religieuse manquée. Je l'approuve de les égayer de ce qu'un censeur morose appellerait son babil. L'art de conter des riens me paraît être dans la circonstance un art chrétien.

Qu'on n'appelle donc pas du nom d'oiseuses ces paroles qu'une intention louable élève et surnaturalise. Réservez cette qualification désobligeante pour le bavardage que rien ne justifie, pour le verbiage qui a sa source unique dans la démangeaison de parler.

... Vous désirez sans doute savoir pour quelle raison Dieu se montre si sévère pour une parole qui, prise en elle-même, ne vous paraît nullement mauvaise? Saint Basile va vous le dire: "En parlant sans utilité ni pour vous ni pour le prochain, vous détournez la parole du but que Dieu, dans le plan providentiel, lui a assigné. Au lieu d'en faire un instrument pour le bien, vous la faites servir à la futilité. Vous parlez pour ne rien dire, et en ceci votre acte est répréhensible."

Sur cette pente savonnée, il n'est pas facile de s'arrêter, c'est certain, et l'on glisse aisément jusqu'à la médisance, jusqu'au mensonge, et plus bas encore peut-être. Mais nos paroles ne sont plus alors simplement oiseuses; elles ont servi de préface à des péchés

d'espèces toutes différentes. Tant qu'elles n'ont été qu'un bavardage sans utilité, elles n'ont pu entraîner qu'une faute vénielle.

Le moraliste s'attache à mettre en lumière la funeste fécondité de la parole oiseuse, la facilité avec laquelle elle dégénère en mille autres péchés dont plusieurs sont très graves. C'est une des raisons qu'il invoque pour nous mettre en garde contre tout bavardage inutile.

MGR LEJEUNE (*La langue*)

L'EDUCATION SUPÉRIEURE DES JEUNES FILLES

On pourrait, sous le rapport intellectuel, assez facilement diviser les jeunes filles en trois groupes.

Les "sans-souci", qui aiment à folâtrer, prennent les plaisirs de la vie comme ils viennent : "Plus il y en a, mieux ça vaut", et qu'il est presque impossible de faire réfléchir. Les sentiments produisent en elles des impressions peu profondes et qui ne durent pas, le raisonnement les touche à peine. Elles proclament avec une sorte de candeur leur résolution de prendre la vie du côté gai. Cette disposition est à la fois dans l'intelligence et dans la volonté. Elles ne peuvent pas voir l'existence sous un autre aspect. La contrainte leur est insupportable ; leur tendance n'est pas de résister, mais d'échapper.

En contraste avec ces esprits, il en est d'autres pour qui la vie est une grande énigme ; tout soulève en eux des questions sans réponse. Leur état est pénible et d'autant plus persistant que ces questions, mal définies dans la pensée, se formulent difficilement et deviennent une obsession. "Ne sont-ils pas seuls, se disent-ils, à connaître de tels troubles ? Tout est clair aux autres, point à eux !" Un enseignement approfondi des éléments de philosophie leur sera d'un réel secours. Il les aidera à mettre de l'ordre dans leurs idées, à savoir à quel domaine se rattachent les questions qu'ils se posent, à constater que les nouvelles découvertes ont leurs rapports avec celles d'autrefois, et que, en somme, les unes et les autres s'unissent pour former un ensemble harmonieusement coordonné ; il leur apprendra, en outre, à mieux tenir en main les rênes de leur propre gouvernement, à remonter facilement des effets aux causes, à demeurer stables et paisibles au sein des diverses fluctuations de la vie.

Entre ces deux groupes s'en trouve un troisième, celui des personnes dites de la "moyenne", qui ne sont pas légères, mais ne paraissent pas non plus particulièrement réfléchies et sérieuses. La plus grosse part de tout ce qui se fait dans le monde est probablement l'œuvre de ces natures modestement douées, soit parce qu'elles sont partout, et de beaucoup, les plus nombreuses, soit parce qu'elles sont généralement plus accessibles, plus serviables, plus faciles à mettre à contribution que d'autres qui se rendent inutiles par défaut de principes ou que des talents plus brillants emportent hors des sentiers ordinaires. Elles seront généralement plus capables d'assumer des responsabilités ; assez peu originales pour rester dans le chemin indiqué, si elles doivent en tracer un, il sera dans une ligne que tous pourraient suivre. Pour cette importante "moyenne", l'étude de la philosophie est d'un grand secours. Elles l'entreprendront rarement sans désirer la pousser à fond, et leur niveau moral s'élèvera graduellement.

Le malheur pour elles serait justement de stationner dans la routine et la médiocrité, sous prétexte qu'elles ne sont point brillantes. Cette persuasion, augmentant leur timidité naturelle, praralyse l'effort et fait regarder comme impossible un développement qui se fût produit sous l'action d'un travail plus simple, mais soutenu.

D'un autre côté, ce qui souvent distingue ces personnes, c'est le bon sens, cette qualité inappréciable dont le cachet est si frappant à tous les degrés de l'échelle sociale. Cette empreinte a des traits communs qui font de ceux qu'elle distingue une classe à part et comme l'aristocratie de la "moyenne". Si elle s'élève au-dessus de la routine des occupations ordinaires, elle prendra de l'envergure dans le domaine de la pensée et donnera un jugement aussi large que solide et pratique. Le "bon sens" use peu d'abstractions ; le concret est son élément, mais là il domine, parce que ses idées sont nettes et que sa faculté d'appréciation s'est développée avec sûreté. La défiance exagérée de soi pourrait ici être un obstacle. Il faut donc encourager ces personnes à énoncer leurs opinions, généralement bonnes, mais difficilement exprimées ; il faut les faire aller de l'avant, soutenir leur action, leur apprendre à compter davantage sur leurs facultés et à trouver un intérêt même intellectuel dans les occupations laborieuses qu'on leur confie si volontiers. Les résultats ne seront pas toujours apparents, mais c'est faire beaucoup que de développer un esprit "moyen". La meilleure récompense sera de le voir s'élever peu à peu au-dessus du niveau ordinaire et dominer par la simple influence du sage "bon sens", tandis que lui-même trouvera un aliment à envisager les choses dans leur ensemble, à voir que rien n'est isolé en ce monde et que pas un de ces détails, harmonisés entre eux et fondus de main de maître, n'est placé sans raison dans l'économie de ce vaste univers.

J. ERSKINE STUART.

L'AMOUR DE NOTRE LANGUE FRANCAISE

Sans vouloir exagérer en rien l'influence du sol et du climat, il faut bien remarquer pourtant que l'esprit porte l'empreinte du pays où il s'est éveillé, que les conditions physiques au milieu desquelles nous sommes plongés, en agissant sur notre organisme, agissent indirectement sur notre âme à de telles profondeurs qu'en nous transplantant en d'autres contrées nous garderons toujours notre mode particulier de penser. La tournure intellectuelle d'un Allemand ou d'un Anglais n'est point celle d'un Italien ou d'un Français, le génie slave ne ressemble pas au génie chinois. A quoi donc attribuer ces différentes frappantes ? Sans doute à la différence des éducations, mais aussi à la différence des patries. L'éducation même, le progrès de l'esprit dépendent de la langue, qui est un élément de la patrie. C'est par la langue maternelle que nous entrons en rapport avec les concepts dont s'alimente notre esprit, par elle que nous sommes initiés au secret des sciences, de la littérature, de la philosophie, et nous ne pouvons aimer la culture intellectuelle, source d'une si haute perfection, de jouissances si nobles, sans aimer la langue nationale dont nous usons pour l'acquérir et que nous employons aussi comme un véhicule pour répandre les idées qui sont l'expansion et le prolongement glorieux de notre âme et de notre personnalité. Jamais aucun autre idiome ne nous

rendra autant de services, parce que jamais aucun autre ne rendra aussi exactement les nuances, l'éclat, l'harmonie, la profondeur de nos pensées.

... Nous ne sommes pas seulement attachés à la poussière de nos aïeux, nous sommes plus encore attachés à leurs âmes. Un de nos plus ardents désirs est de connaître leurs pensées, leurs ambitions, leurs rêves, les secrets de leurs cœurs. Eh bien ! la langue nationale nous met en communication avec l'âme des générations disparues. Celles-ci ont laissé couler leurs idées, l'expression de leurs joies, de leurs inquiétudes, de leurs espoirs, le souvenir de leurs revers ou de leurs victoires dans des mots tous tirés de notre langue. Grâce à la langue, nous sommes en relation avec l'âme de nos pères, ce qui est le désir de l'amour ; grâce à elle, nous savons ce qui les préoccupait, ce qui les enchantait, ce qui les navrait, nous vivons avec ceux qui ont connu Saint Louis, Louis XIV, Napoléon, et nous partageons pour ainsi dire leur existence de chaque jour. Comment ne pas avoir le culte des formules qu'ils ont employées ? Comment ne pas garder avec un soin jaloux le sens qu'ils donnaient à leurs discours ? Comment ne pas préférer à toutes les autres langues la langue de la patrie, qui nous lie si intimement au passé de nos familles et de notre race ?

... La charité rend un culte à la langue nationale, car les mots de cette langue nous ont fait connaître Dieu et les mystères du Christ. Nous ignorions les secrets de notre origine et de nos destinées ; grâce à cette langue, les ténèbres de notre esprit se sont dissipées ; grâce à elle le livre de la révélation nous a ouvert ses pages sacrées, a répandu dans nos âmes son incomparable lumière, nous a initiés aux éternelles pensées, aux éternels desseins, aux éternelles promesses du Père, nous a enseigné les vérités qu'il faut croire, les vertus qu'il faut pratiquer pour plaire au Créateur et pour mériter ses bénédictions. Les générations ont entendu le Verbe de Dieu à travers les formules de l'idiome maternel. C'est en cette langue que depuis des siècles notre foi, nos espoirs, nos prières se sont exprimés et ont frappé les oreilles du Christ Saint Louis, Jeanne d'Arc, Saint François de Sales, Saint Vincent de Paul l'ont employée pour bénir l'Auteur de tout bien, et chaque jour ceux qui luttent, ceux qui souffrent, s'en servent pour dire au Maître suprême de la vie et de la mort : "Mon Dieu, ayez pitié de nous ; mon Dieu, secourez-nous ; mon Dieu, sauvez-nous !"

Elle emprunte son élégance, sa clarté, sa simplicité aux Grecs et aux Romains, mais elle emprunte sa force, son vif éclat, les tours plus frappants de son éloquence, les images plus sublimes de sa poésie à Isaïe, à David, à Saint Jean, à Saint Paul, aux prophètes et aux disciples de Jésus ; elle est toute pénétrée du Verbe de Dieu. Pleine de ce Verbe incomparable, elle a franchi nos frontières, elle a envahi le monde, elle s'est imposée aux sauvages et aux barbares, et elle s'est implantée dans les contrées lointaines, au bord des océans perdus, en racontant l'enfance du Sauveur né à Bethléem et mort au Calvaire. Comment la charité qui nous attache à Dieu ne nous attacherait-elle pas à la langue qui a révélé le nom de Dieu, rallié à Dieu les âmes et les peuples ?

P. JANVIER,

(5e Conférence sur la "Charité").